NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

93 Nº 4 1971

La pratique dominicale en Belgique

Roger MOLS (s.j.)

p. 387 - 425

https://www.nrt.be/es/articulos/la-pratique-dominicale-en-belgique-1310

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La pratique dominicale en Belgique

SITUATION ACTUELLE ET EVOLUTION RECENTE

I. — Les dénombrements de pratique et le « Livre Bleu »

LE RÉCENT « LIVRE BLEU » ET L'INTÉRÊT QU'IL PRÉSENTE

Au début de 1970, le *Service des Statistiques Religieuses de Belgique*[1] fit paraître un gros ouvrage ronéotypé, à couverture bleu-horizon, intitulé « *Population et Pratiquants dans les Doyennés et Diocèses de la Province Ecclésiastique Belge* ». Dans la suite de cet article, nous l'appellerons le « LIVRE BLEU ». Sa parution avait été annoncée plusieurs mois à l'avance, ce qui lui permit de connaître une diffusion satisfaisante, principalement dans les milieux ecclésiastiques. Les réactions furent très inégales et surtout très incomplètes, parce que trop souvent dictées par une lecture trop rapide de séries statistiques nombreuses et complexes, offrant une prise facile à des attitudes de méfiance chez des non-initiés ; à quoi vinrent s'ajouter de vieux préjugés indéracinables à l'encontre de cette « troisième espèce de mensonge » qu'est la statistique.

Nous nous proposons de soumettre ce précieux dossier numérique concernant un des actes principaux du culte catholique à un *examen analytique et critique*, afin d'en dégager le degré de crédibilité et de permettre ainsi aux intéressés d'en tirer les conclusions qui s'imposent au sujet d'un élément constitutif du catholicisme de notre pays[2].

Aux lecteurs qui, pour des raisons de principe, n'admettraient pas la pertinence d'une étude statistique portant sur des faits ou des attitudes religieuses, nous ne pouvons conseiller qu'une chose : n'insistez pas et passez à un autre article. Si les éventuelles contestations ne portent que sur la valeur de la pratique religieuse comme indice d'appartenance et de convictions religieuses, nous répondrons que nous sommes en partie d'accord avec les contestataires. Mais seulement en partie. Car il est psychologiquement vrai que, d'une manière

---

1. Adresse : 5 rue Guimard, Bruxelles 4. Nous tenons à remercier tout spécialement le responsable de ce Service, M. André Van Den Bosch, pour l'amabilité avec laquelle il a mis sa documentation statistique et cartographique à notre disposition et pour la patience dont il témoigna pour nous aider au cours de nos recherches.

2. La lecture de cet article ne dispense donc nullement les intéressés de recourir au *Livre Bleu* lui-même, pour une information plus circonstanciée.

habituelle, des actes et des attitudes externes sont l'expression d'une orientation interne, quoi qu'il en soit de la perfection de cette dernière. Ce n'est pas le lieu ici de s'étendre davantage sur ce sujet, dont les implications furent déjà fréquemment étudiées [3], et viennent encore, en ces derniers temps, d'inspirer une enquête ouverte par un journal français sur le thème « Vaut-il mieux la foi sans la messe ou la messe sans la foi ? » [4].

Le moins que l'on puisse dire c'est que, tant du point de vue religieux que sociologique, les dénombrements de pratique ne manquent pas d'intérêt.

LES RELEVÉS DE PRATIQUE DOMINICALE ET LEUR PUBLICATION

Sauf la remarquable série des comptages administratifs annuels concernant l'Allemagne et publiés dans les annuaires de ce pays depuis une date plus ancienne [5], on peut faire remonter à une bonne trentaine d'années le souci de connaître la mesure de la pratique dominicale grâce à des relevés statistiques. Pour des milieux préoccupés d'un apostolat exercé en connaissance de cause, il s'agissait d'une source irremplaçable d'information pastorale. L'initiative des recherches et la mise au point de méthodes toujours plus élaborées sont venues de France. Le regretté professeur G. Le Bras et M. le chanoine Boulard en furent les principaux pionniers. Les enquêtes et dénombrements portant sur la pratique ont démarré au lendemain de la dernière guerre et ont pris rapidement une notable extension, pour atteindre leur âge d'or durant la décennie 1952-1962. Elles ont parfois donné lieu à des publications qui forcent l'admiration des meilleurs spécialistes [6].

A l'exemple de la France, d'autres pays ont organisé des relevés du même genre. Citons les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, le Luxembourg. Le centre international et les centres nationaux de

---

3. Ici même, nous avons abordé ce problème, il y a quelques années : R. MOLS, *Emploi et valeur des statistiques en histoire religieuse, N.R.Th.* 86 (1964) 388-410. Voir aussi R. MOLS, *Croissance et limites de la sociologie religieuse, N.R.Th.* 77 (1955) 144-162, 265-281.

4. Avant cette enquête toute récente, il y avait eu celles, organisées par l'I.F.O.P. pour *La Vie catholique* et dont les résultats sont présentés par P. VILAIN, *La Foi sans la messe, Dix millions de Français croient sans pratiquer*, Paris, 1970. Voir J. PINTARD, *Notes sur la foi des simples*, dans *Esprit et Vie*, 80e année (1970) 749-756.

5. Le *Kirchliches Handbuch für das katholische Deutschland* publie annuellement, depuis 1908, les principales données numériques sur la vie religieuse des paroisses catholiques allemandes, réparties par diocèses et doyennés.

6. La dernière synthèse sur ce point est F. BOULARD et J. REMY, *Pratique religieuse urbaine et régions culturelles* (Coll. de Sociologie religieuse 6), Paris, 1968. — Une bibliographie courante est publiée dans le *Bulletin de liaison* de la *C.I.S.R.*

recherches socio-religieuses ont joué en ce domaine un rôle stimulateur de premier plan.

La Belgique fut parmi les premiers pays où la détermination numérique du niveau de la pratique retint largement l'attention des milieux intéressés. Les premières recherches s'inscrivirent dans la ligne des préoccupations de l'Action Catholique et de son programme en trois points : « Voir, juger, agir ». Des groupements, principalement ruraux, essayèrent de cerner le phénomène de la pratique et d'en prendre la mesure au niveau local.

En 1952, parut aux *Editions Dimanche* une *carte* de grand format (1 : 320.000). Elle donnait pour la première fois, dans un cadre national, le niveau de pratique de chaque commune y compris les villes (sur l'exception constituée par le diocèse de Bruges, voir ci-après, p. 418). Elle employait une échelle de sept teintes pour exprimer l'intensité décroissante du phénomène. C'était une performance remarquable pour l'époque. Un commentaire de cette carte, par M. l'abbé Collard, professeur de sociologie religieuse à Louvain, parut peu après dans la revue *Lumen Vitae* [7]. Il mettait en garde les lecteurs contre des interprétations abusives et signalait les points faibles de cette publication qui auraient risqué de passer inaperçus. En particulier, il attirait l'attention sur la manière dissemblable dont les chiffres furent obtenus dans chaque diocèse, sur la différence de la date à laquelle ils se rapportaient, sur la valeur forfaitaire du pourcentage choisi pour passer d'un effectif de population totale à celui de la population « assujettie », sur l'inégalité des contrôles statistiques effectués et, bien entendu, sur les inévitables problèmes posés par les localités défaillantes. Un des avantages du nouveau *Livre Bleu,* c'est qu'il permet, grâce à une confrontation des données statistiques, de tester le degré de crédibilité de la carte de 1952. Nous reviendrons sur ce point dans un paragraphe spécial (cfr p. 416 ss).

Sans avoir atteint le niveau des relevés français, la Belgique a aussi connu, *de 1952 à 1962,* une série très intéressante de relevés régionaux ou locaux. L'initiative en revient tantôt au clergé local, pour préparer une mission ou une restructuration pastorale, tantôt à des groupements d'Action Catholique, pour s'informer plus valablement de la situation religieuse d'un secteur d'activité, tantôt à des étudiants universitaires, pour préparer un mémoire de sociologie ou de sciences religieuses. Le cadre géographique choisi fut tantôt une ou plusieurs paroisses, tantôt un doyenné rural, tantôt une ville ou une agglomération urbaine. Mais ces relevés n'ont presque jamais été organisés sur un plan comparable, leurs résultats n'ont pas tou-

---

7. E. Collard, *Commentaire de la carte de la pratique dominicale en Belgique, Lumen Vitae,* 7 (1952) 644-652.

jours été dépouillés au complet et leur publication a souvent laissé à désirer. Des motifs d'économie et la crainte d'une trop grande publicité faite à des situations peu exaltantes ont été la cause de cette pusillanimité qui s'inspire d'une politique de l'autruche et a fait beaucoup de tort aux recherches objectives en ce domaine. Il existe cependant des publications sommaires et assez anciennes sur Bruxelles [8] et Liège [9] ; des études très détaillées et plus récentes sur le Centre [10], sur Charleroi [11] et sur Gand [12], sans parler des nombreuses monographies qui ont paru, durant toute cette période, dans les *Rapports du Centre de Recherches Socio-Religieuses* [13].

Une nouvelle étape fut franchie en 1962, en ce qui concerne l'établissement des données de base. A partir de cette date, il fut officiellement prescrit par les autorités diocésaines à tous les responsables paroissiaux de relever deux fois par an le nombre d'assistants aux messes dominicales célébrées sur tout le territoire de leurs paroisses. Ces chiffres furent centralisés dans les secrétariats diocésains et de là transmis d'abord au Centre de Recherches Socio-religieuses, puis, depuis 1964, au Service National des Statistiques Religieuses. Celui-ci s'est trouvé ainsi en mesure d'établir un conspectus rétrospectif et comparatif de la pratique dominicale pour tout le pays.

C'est le premier conspectus de cette nature, recouvrant la période 1962-1968, qui vient d'être publié dans le *Livre Bleu*.

DESCRIPTION DU « LIVRE BLEU »

Le *Livre Bleu* se présente sous la forme d'un dossier de données statistiques précédé d'un exposé explicatif.

Le *dossier statistique* comprend sept parties : 1. Evolution du nombre d'habitants. — 2. Evolution du nombre calculé d'habitants de 5 à 69 ans inclus. — 3. Evolution du nombre d'assistants à la messe, le 3e dimanche de juillet. — 4. Evolution du nombre d'assistants à

---

8. F. HOUTART, *Les paroisses de Bruxelles 1803-1951*. Législation. Délimitation. Démographie, Equipement, 2e éd., Bruxelles-Louvain, 1955.

9. P. MINON, *Le peuple liégeois, Structures sociales et attitudes religieuses*, Liège, 1955.

10. J. REMY, *Etude de la Région du Centre*, Bruxelles, s.d. (1963).

11. J. REMY et L. DINGEMANS, *Charleroi et son Agglomération. Aspects sociologiques de la pratique religieuse*, Bruxelles, 1962.

12. J. VAN HOUTTE, *De Mispraktijk in de Gentse Agglomeratie*. Misonderzoek en sociologische interpretatie (K.U.L., Verzameling van de School voor Politieke en Sociale Wetenschappen, 169), St Nicolas Waas, 1963.

13. Les principales monographies comprenant une étude de la pratique dominicale concernent les doyennés du Brabant Wallon, de la Campine Méridionale et ceux de Beauraing, Couvin, Auvelais, Frasnes lez Buissenal, Marche en Famenne, Montzen, Virton et Waremme. Des relevés de pratique eurent lieu également à Tournai, Mons, Namur et Verviers.

la messe, le 3e dimanche d'octobre. — 5. Evolution du rapport entre [3] et [4]. — 6. Evolution du rapport entre [4] et [2]. — 7. Evolution du nombre d'assistants à la messe du samedi soir et de leur rapport au total du week-end.

Pour chaque partie, les statistiques sont d'abord données par diocèse, puis par doyenné pour chaque diocèse[14]. Elles sont données normalement pour chacune des années 1962 à 1968. Mais, suite à des lacunes dans l'information, certains tableaux omettent 1963, d'autres ne commencent qu'en 1964 et, bien entendu, les tableaux de la dernière partie ne débutent qu'en 1967, date à laquelle la période valable pour satisfaire au précepte dominical fut étendue au samedi soir.

L'*exposé introductif* fournit les renseignements nécessaires pour pouvoir se servir à bon escient des tableaux statistiques. Il ajoute des remarques critiques portant sur la valeur des résultats obtenus et une analyse d'ensemble de ces résultats doublée d'une présentation en *4 cartogrammes* : 1) Carte montrant le rapport du nombre d'assistants à la messe, le 3e dimanche d'octobre 1968, au nombre calculé d'habitants de 5 à 69 ans inclus ; 2) Carte montrant le rapport du nombre d'assistants à la messe, le 3e dimanche de juillet 1968, à ce nombre en octobre de la même année ; 3) Carte montrant le rapport du nombre d'assistants à la messe du samedi soir au total du week-end (octobre 1968) ; 4) Carte analogue pour juillet 1968. Chacune de ces cartes comprend une échelle de huit teintes.

Incontestablement, il s'agit d'une publication qui fait honneur au Service National de Statistiques religieuses de notre pays. A notre connaissance, nulle part ailleurs dans le monde, une publication analogue, recouvrant une période chronologique de plusieurs années et établie dans le cadre d'un pays tout entier divisé en chacun de ses doyennés, n'avait encore vu le jour.

II. — Examen critique du « Livre Bleu »

NÉCESSITÉ DE TENIR COMPTE DE SON « GENRE STATISTIQUE »

Deux dangers diamétralement opposés guettent l'utilisateur de ce Pactole numérique : prendre tout pour argent comptant et tout rejeter en bloc.

---

14. Excepté les 14 doyennés qui se partagent l'Agglomération bruxelloise et ceux, au nombre de 5 et de 4, qui constituent la ville de Gand et l'agglomération restreinte de Liège. Ils furent considérés chaque fois comme formant un seul tout, statistiquement exprimé par le seul chiffre total.

Il est bien évident que les données contenues dans le *Livre Bleu* ont toutes les chances du monde de ne pas être exactes, si l'on entend par là qu'elles devraient correspondre méticuleusement à la réalité objective, sans aucun risque d'erreur, même minime, comme s'il s'agissait d'un document de comptabilité et non de statistique. Plus précisément, ces données ne peuvent atteindre un tel degré d'exactitude que par l'effet du hasard. Nous examinerons, dans un instant, les principales réserves à faire en ce domaine, en nous inspirant souvent des remarques critiques faites par le *Livre Bleu* lui-même, dans son introduction.

On pourrait même ajouter qu'elles présentent sensiblement moins de garanties d'exactitude que ne le font les résultats d'un recensement officiel dans nos pays évolués. Car nos administrations disposent de moyens d'action et peuvent recourir à des contraintes, dont il ne peut être question pour des relevés de pratique religieuse. Et pourtant il est notoire que nos recensements civils sont affectés d'une certaine marge possible d'erreur, que les statisticiens se sont efforcés d'estimer [15].

Malgré ses apparences d'exactitude chiffrée, notre dossier statistique ne nous fournit donc que des grandeurs approchantes. Des grandeurs dont le degré de précision, sans jamais atteindre le maximum, est d'autant plus élevé que : 1) la population de la localité est plus stable ; 2) la composition de cette population par âge et par nationalité s'écarte moins de la moyenne régionale ; 3) les différences entre limites communales et paroissiales sont moins nombreuses et moins importantes ; 4) les réponses des curés se basent sur des relevés plus soigneusement faits ; 5) le nombre des lieux de culte non-paroissiaux est plus restreint.

D'autre part, des techniciens trop exclusivement familiarisés avec des données d'une précision méticuleuse fournies par des ordinateurs capables de travailler sur des bases numériques considérables pourraient être tentés de jeter les bras au ciel devant les résultats d'un travail dont les bases techniques ressemblent si peu à celles dont ils ont l'habitude. S'il fallait téléguider la marche d'un vaisseau spatial sur la base de données numériques présentant des garanties analogues à celles des statistiques renfermées dans le *Livre Bleu,* on risquerait des catastrophes spectaculaires. Cela ne fait aucun doute. Et c'est d'ailleurs vrai de n'importe quelle collection de statistiques humaines.

---

15. C'est surtout en France, à la suite des problèmes posés par la Corse et par les villes de Marseille et de Lyon, problèmes bien connus des statisticiens, que cette question a donné lieu à des études systématiques, qui ne sont pas encore terminées. Mais il est certain que les meilleurs recensements eux-mêmes offrent une marge assez notable d'imprécision.

Ceux qui ont établi ce dossier le savent parfaitement et ils n'ont pas manqué de mettre en garde les utilisateurs de leurs statistiques, en signalant les diverses et inévitables causes de faiblesse qui les affectent.

Seulement, comme il existe des « genres littéraires » répondant de manière différente aux exigences d'objectivité, ainsi il existe aussi des « genres statistiques » de niveau varié. Le tout est de savoir quel est celui auquel on se trouve confronté.

Les remarques et les critiques dont il faut tenir compte dans la consultation du *Livre Bleu* sont de deux espèces. Les unes sont particulières aux principaux tableaux de base dressés dans l'ouvrage, les autres tiennent à des considérations d'ensemble. Examinons-les dans l'ordre.

REMARQUES CONCERNANT LES DIVERS TABLEAUX

TABLEAU 1 (*population absolue*)

a) S'il s'agit de paroisses dont les limites recouvrent exactement celles des communes, le seul chiffre présentant une garantie officielle est celui de la population *calculée* au 31 décembre de chaque année. Aucun utilisateur des statistiques démographiques nationales ne peut ignorer que ces calculs sont souvent incomplets et que leurs erreurs font boule de neige pendant la période qui sépare deux recensements. Il est rare qu'après la période normale de dix ans un nouveau recensement ne conduise à aucun ajustement numérique.

b) D'ailleurs, la population *calculée au 31 décembre* n'équivaut autant dire jamais à celle du 3e dimanche d'octobre, encore moins à celle du 3e dimanche de juillet[16]. Et il ne servirait à rien de se livrer à de longs calculs pour essayer de déterminer celles-ci, la marge d'erreur irrécupérable dépassant le gain de précision obtenu.

c) De plus, il est très fréquent que les *circonscriptions ecclésiastiques* (paroisses, doyennés et diocèses) *ne recouvrent pas exactement les limites communales, voire provinciales et même nationales*[17]. Pour chiffrer les différences

16. D'ailleurs, au moment où les curés et les services de statistiques religieuses établissent les données concernant la pratique des 3es dimanches de juillet et d'octobre d'une année déterminée, les résultats des calculs officiels concernant la population au 31 décembre de la même année ne peuvent pas encore être connus. On n'a donc le choix qu'entre deux solutions : prendre comme point de référence la population calculée au 31 décembre de l'année précédente ou bien attendre de sept à dix mois la parution des données nouvelles au *Moniteur*.

17. Les discordances entre limites paroissiales et communales sont tellement fréquentes qu'il ne peut être question ici d'en donner une énumération. Elles intéressent certainement plus de la moitié des communes belges. Les diocèses eux-mêmes ont des limites qui ne recouvrent pas toujours celles des circonscriptions administratives. Seul le diocèse de Bruges correspond exactement à la Flandre Occidentale. Ailleurs, on peut relever 20 différences de tracés à l'intérieur des frontières du pays. Elles se répartissent comme suit, d'après les frontières diocésaines intéressées : entre Gand et Tournai (3) ; entre Anvers

qui en résultent au point de vue de la population, il eût été possible théoriquement de se livrer à des recherches très compliquées et onéreuses dans les dossiers des communes intéressées. Mais il eût fallu les recommencer deux fois par an. Même ainsi, il n'est pas certain que l'on eût abouti à des résultats valables, surtout dans les grandes agglomérations où l'enchevêtrement des limites forme un imbroglio à peu près inextricable, et où la population est particulièrement mobile. Un tel procédé, réalisable pour une monographie locale, était inapplicable à l'échelle du pays tout entier.

Pour déterminer les chiffres de base ayant servi à la confection du *Livre Bleu*, on a donc préféré recourir à deux solutions de fortune : a) Les doyennés constituant l'agglomération de Bruxelles, ceux constituant l'agglomérat central de Liège et ceux de la ville de Gand furent chaque fois considérés comme ne formant qu'une seule circonscription ecclésiastique, avec publication des seuls chiffres totaux [18] ; b) Ailleurs, les curés des paroisses concernées furent interrogés au sujet du nombre de leurs ouailles résidant dans une autre commune que celle du centre paroissial. Leurs déclarations, confrontées entre elles, contrôlées en cas d'anomalies suspectes et rapprochées des chiffres officiels concernant les communes, furent considérées comme valables, ce qui laisse néanmoins place à une certaine imprécision, tant en ce qui concerne le chiffre de la population que la date à laquelle on rapporte l'estimation.

TABLEAU 2 (*population de 5 à 69 ans*)

Pour prévenir d'éventuelles réactions de nos lecteurs, remarquons tout d'abord que cette grandeur statistique ne présente aucun rapport *direct* avec la pratique dominicale. On sait que celle-ci est prescrite à tous les baptisés catholiques à partir de 7 ans et non excusés pour des motifs légitimes. La raison d'être de cette statistique est de fournir *un succédané, approximativement valable, de l'effectif des assujettis,* celui-ci étant, de toute évidence, impossible à déterminer par relevé direct. Il s'agit donc d'un ingénieux expédient statistique destiné à remédier, autant que faire se peut, à une inévitable carence des données de base théoriquement nécessaires.

---

et Malines-Bruxelles (5); entre Hasselt et Malines-Bruxelles (4); entre Liège et Namur (3); entre Tournai et Namur (2); entre Anvers et Hasselt (1); entre Liège et Malines-Bruxelles (1); entre Hasselt et Liège (1). En outre — détail très peu connu — six petits groupes de population situés hors des frontières belges font partie d'une de nos paroisses :

Appartenance religieuse du groupe

Paroisse	*Doyenné*	*Appartenance politique*	*Population estimée* (1968)
Waterland Oudeman	Kapryke	Pays-Bas	145
Wachtebeke	Lochristi	Pays-Bas	251
Minderhout	Hoogstraten	Pays-Bas	325
Lommel	Lommel	Pays-Bas	50
Martelange	Martelange	G. D. Luxembourg	116
Gérouville	Virton	France	25

Il est possible que le phénomène inverse existe aussi. Mais les dénombrements ayant été effectués dans le cadre des paroisses belges, aucun curé de Belgique ne s'est sans doute préoccupé d'éventuels ressortissants d'une commune frontière dépendant d'une paroisse située à l'étranger.

18. Par contre, pour toute l'agglomération anversoise, il fut possible d'établir toutes les statistiques démographiques par doyennés, grâce au travail d'un collaborateur diocésain M. l'abbé Laroche, qui a eu accès à la documentation locale.

En effet, diverses enquêtes et recoupements, dont nous préférons ne pas mettre en cause la crédibilité statistique, ont permis d'établir que, dans un pays comme le nôtre, où les minorités religieuses et les non-baptisés sont peu nombreux, la population assujettie représente environ 84 % de la population totale. Puisque l'obligation dominicale parmi nos compatriotes est ainsi, en majeure partie — soit directement (enfance), soit indirectement (fréquence accrue d'empêchements) — fonction de l'appartenance à une classe d'âge, il était tout indiqué de chercher à traduire ces 84 % en classes d'âge correspondantes. Et l'on a constaté que, dans notre pays, celles qui correspondent le mieux à ce pourcentage, ce sont les classes de 5 à 69 ans. On s'est trouvé ainsi en mesure d'obtenir une *grandeur chiffrée que l'on peut supposer* ÉQUIVALOIR *à peu près à l'importance de la population assujettie* au précepte dominical.

Bien entendu, sauf à la date des recensements officiels, cette population de 5 à 69 ans n'a fait nulle part l'objet d'un comptage direct. L'effectif en a été déterminé en partant de celui de la population absolue (voir tableau 1). Et, pour tenir compte des différences régionales dans la répartition des non-astreints et des excusés, le pourcentage forfaitaire de 84 % a été ajusté pour chaque arrondissement, en fonction des calculs officiels portant sur l'importance des classes d'âge [19].

Ce serait donc enfoncer une porte ouverte que de reprocher aux chiffres du *Livre Bleu* donnant, par diocèses ou par doyennés, l'importance numérique des classes d'âge 5-69 de ne pas correspondre à la réalité avec une exactitude rigoureuse et, même s'ils le faisaient, de n'avoir qu'une garantie assez faible d'exprimer exactement l'effectif de la population assujettie.

Ainsi à Bruxelles, l'augmentation de la population de ces dix dernières années fut uniquement due à l'accroissement numérique des étrangers [20]. Mais parmi les nouveaux immigrés étrangers la proportion des catholiques assujettis n'atteint certainement pas 84 %. Il est donc certain qu'à Bruxelles l'accroissement de la population assujettie (s'il y en eut !) n'a pas marché de pair avec celui de la population totale. Bruxelles est un cas extrême. Mais des écarts de moindre amplitude sont vraisemblables ailleurs. Ils conduisent habituellement à *sous-estimer la population excusée et donc le pourcentage net des pratiquants.*

TABLEAUX 3 ET 4 (*« messés »* [21] *des 3es dimanches de juillet et d'octobre*).

Comme il s'agissait d'un dénombrement général étendu à tout le Royaume, renouvelable deux fois par an et exigeant la collaboration de tout le clergé responsable des paroisses, il ne pouvait être question de procéder à un recensement portant sur des détails personnels plus ou moins nombreux et nécessitant l'interrogatoire de chaque pratiquant. Il fallait se contenter d'un simple comptage, mais opérer celui-ci à chaque messe célébrée sur le territoire de chaque paroisse. Donc dans les églises, les succursales, les chapelles et oratoires publics, semi-publics et privés (surtout dans les divers établissements religieux et autres) voire, s'il y a lieu, à l'air libre (camps de vacances, etc.). Ce qui exigeait déjà une large information préalable, le concours de nombreuses bonnes volontés, beaucoup de présence d'esprit et l'absence d'oublis. Personne ne devrait s'étonner

---

19. Au recensement de 1961, les classes d'âge représentaient, d'après les provinces, des proportions comprises entre 82,6 % et 84,3 %.

20. R. MOLS, *Les Bruxellois, d'où viennent-ils ?*, dans *Revue Nouvelle*, mars 1968.

21. En langage technique de sociographie religieuse, on entend par « messés » les personnes effectivement recensées lors d'un dénombrement des assistants à la messe dominicale.

d'apprendre qu'il y eut des lacunes. Le *Livre Bleu* reconnait (p. IX) que, *jusqu'en 1965, on a découvert, à plusieurs reprises, des lieux de culte jusqu'alors* oubliés où de nombreux fidèles avaient assisté à la messe. En fonction de ces découvertes, les chiffres établis pour les années antérieures furent péréquatés rétrospectivement, mais il ne peut s'agir que d'estimations ou de rétropolations sans aucune garantie d'exactitude mathématique [22].

Quant au comptage proprement dit, faute de pouvoir imposer le recours à une technique uniforme, il a bien fallu s'en remettre à l'initiative et au zèle de chaque responsable local [23]. Il peut avoir procédé par évaluation visuelle, par comptage direct des assistants ou des chaises vides, par comptage des pièces de la collecte (éventuellement pondéré par un facteur résultant d'expériences antérieures contrôlées), par distribution d'images ou d'objets analogues de petit format, dont on connaît le nombre avant et après la distribution. Vu le grand nombre de paroisses et la diversité des situations, des cas se rencontrent fatalement où le curé n'a rien compté et s'est borné à une évaluation qui souvent ne manque pas de vraisemblance. Parfois même, il n'y a pas de réponse du tout (curé malade ou paroisse sans curé, le remplaçant n'étant pas averti; curé surchargé de besogne ou allergique à ces sortes de paperasseries administratives). Les données faisant défaut furent alors estimées par le Service National de Statistiques religieuses, sur la base des données disponibles antérieures concernant la même paroisse et sur celles des paroisses voisines du même secteur. Tout cela, évidemment, laisse la porte ouverte à une certaine imprécision. Mais, à la vue du résultat obtenu, il faut rendre hommage à la performance statistique accomplie par les membres du clergé dans des conditions difficiles et malgré des obstacles de tous genres.

Les TABLEAUX 5 ET 6 combinent les problèmes critiques des tableaux 2, 3 et 4.

Quant au TABLEAU 7, il se ressent de toutes les critiques portant sur les tableaux antérieurs et en outre des problèmes particuliers que nous examinerons dans le paragraphe où il sera question de l'assistance à la messe du samedi soir.

REMARQUES CRITIQUES PLUS GÉNÉRALES

Celles-ci ne portent pas sur les tableaux en particulier, mais sur des points qui les affectent tous, puisqu'ils résultent surtout de la *géographie ecclésiastique* et de la *modification des circonscriptions*.

On sait que, par rapport à 1962, la carte ecclésiastique de notre pays a subi des transformations nombreuses et importantes :

a) Deux nouveaux diocèses ont été créés : Anvers et Hasselt.

b) Les modifications imposées par la loi de 1963 aux limites provinciales pour les faire coïncider avec la frontière linguistique ont entraîné des ajustements au niveau des limites diocésaines à des dates diverses.

---

22. Diverses améliorations techniques apportées aux relevés au cours des années pour simplifier et faciliter le travail des responsables locaux ont fortement encouragé leur bonne volonté au niveau de l'exécution et renforcé la précision des résultats obtenus (*L.B.*, p. X).

23. Il fut demandé aux exécutants de spécifier la méthode employée pour recueillir les données et de signaler les éventuelles explications locales susceptibles de rendre compte de telle ou telle donnée apparemment anormale (*L.B.*, p. X).

c) Le souci d'une meilleure action pastorale surtout dans les périphéries urbaines a inspiré tantôt la création d'un ou de plusieurs nouveaux doyennés, tantôt une refonte plus complète de la carte des doyennés [24].

Des modifications d'une telle ampleur et d'une telle complexité ont entraîné — cela va de soi — des problèmes nombreux et difficiles pour la confection d'une étude rétrospective et comparative valable.

Les éditeurs du *Livre Bleu* se sont inspirés des normes suivantes pour les résoudre :

a) Les chiffres sont donnés, dès le début, pour les huit diocèses actuels séparément ; donc aussi pour Anvers et pour Hasselt, dans leur délimitation actuelle. La difficulté était minime, les nouvelles frontières diocésaines correspondant presque partout à d'anciennes limites décanales.

b) Les modifications des limites de diocèses résultant des changements apportés aux limites des provinces furent envisagées à partir du moment où elles sont entrées en vigueur. Ce procédé est incontestablement logique et plus facile. Il est d'usage courant dans les publications officielles. Mais il risque de conduire à des résultats plus ou moins trompeurs, malgré leur exactitude, chaque fois que les modifications furent importantes.

Aussi le doyenné de Landen fut-il classé, dès 1962, parmi ceux de l'archidiocèse et celui des Fourons parmi ceux du diocèse de Hasselt, depuis la même date. Pour les autres modifications [25], on s'en est tenu à la norme générale.

---

24. Vingt-huit nouveaux doyennés furent créés pendant la période qui nous intéresse. Répartition : Anvers (3) : Hoboken, Merksem, Turnhout-West ; Bruges (1) : Lichtervelde ; Gand (2) : Merelbeke, St-Amandsberg ; Hasselt (3) : Lommel, Tessenderlo, Les Fourons ; Liège (3) : Herstal, Jemeppe, Montegnée ; Malines-Bruxelles (11) : Eppegem, Grimbergen, Herent, Hoegaarden, Kessel-Lo, Liedekerke, Merchtem, Oplinter, Pepingen, Leeuw St Pierre, Waterloo ; Tournai (5) : Comines, Gilly, Marcinelle, Quaregnon, Tertre.

25. Outre les changements d'appartenance diocésaine du doyenné de Landen (de Liège à Malines-Bruxelles) et des paroisses liégeoises des Fourons érigées en doyenné spécial rattaché au diocèse de Hasselt lors de l'érection de celui-ci, les modifications résultant des changements de limites administratives furent les suivantes.

L'ancien doyenné de Mouscron (diocèse de Bruges), sauf une paroisse mais avec des rectifications de frontières, fut rattaché à Tournai.

Les localités de Comines, Bas Warneton, Houthem, Warneton et Ploegsteert, passèrent également du diocèse de Bruges à celui de Tournai, et furent constituées en doyenné nouveau.

Entre les diocèses de Gand et de Tournai, il y eut un échange de quelques localités : Amougies, Orroir et Russeignies, passèrent du doyenné de Renaix (Gand) à celui de Celles (Tournai). Par contre Everbeek avec ses deux lieux de culte fut détaché du doyenné de Frasnes-lez-Buissenal (Tournai) pour être rattaché à celui de Nederbrakel (Gand).

Le diocèse de Tournai céda encore les deux villages de Biévène et de

Les écarts numériques qui en résultent sont relativement peu nombreux, sauf dans un cas : le passage de Mouscron-Comines du diocèse de Bruges à celui de Tournai, en 1966. Ici il aurait certainement mieux valu adopter la même méthode que pour Landen et les Fourons : les chiffres donnés dans le *Livre Bleu* pour ces deux diocèses y auraient gagné en valeur comparative. Evidemment il est exact que l'assistance à la messe, le 3e dimanche d'octobre, a passé, de 1962 à 1968, dans le diocèse de Bruges de 554.002 à 501.593 et, dans celui de Tournai, de 257.273 à 261.489. Mais, à ces deux dates, il ne s'agissait pas du même « Bruges » ni du même « Tournai », puisque dans l'entre-temps un effectif de 24.000 pratiquants a passé de l'un à l'autre. Aussi les pourcentages de diminution ou d'augmentation calculés sur de tels chiffres ne répondent-ils plus à la réalité. Ils ne peuvent qu'égarer le lecteur, qui, lorsqu'il aborde les statistiques, n'a plus toujours clairement à l'esprit les mises au point figurant dans l'exposé introductif.

Pour éviter une méprise analogue, les données statistiques que nous donnerons ci-après tiendront compte de tous les ajustements nécessaires pour que toutes les données puissent se rapporter *pour tous les diocèses, dès le début* et sauf mention contraire, à leurs *limites actuelles.*

c) La même norme générale a inspiré dans le *Livre Bleu* la présentation des statistiques décanales. *Les chiffres de chaque année se rapportent aux doyennés dans leurs limites de cette même année.* Avec cette conséquence que les données figurant pour un même doyenné au cours d'années successives peuvent se rapporter à des ensembles géographiques différents et disparates, chaque fois qu'une modification de limites est intervenue. Or ces modifications furent très fréquentes, la plupart résultant de l'érection de nouveaux doyennés [26].

C'est certainement le principal reproche que nous puissions faire à cette excellente publication qu'est le *Livre Bleu.* Disons seulement, à la décharge de ses éditeurs, que le grand nombre et la complexité des modifications territoriales auraient entraîné un surcroît de besogne considérable, pour établir, année par année, toutes les valeurs de chaque doyenné dans ses limites actuelles. Ils ont donc préféré y renoncer et adopter une technique de présentation analogue à celle qui caractérise la plupart des publications de statistiques rétrospectives dans les documents officiels [27]. Ils ont même fait un pas de

---

St-Pierre-Cappelle, avec 3 lieux de culte, cette fois au bénéfice de l'archidiocèse (doyenné de Hérinnes - Herne).

Enfin, lors de la division du diocèse de Liège, la paroisse limbourgeoise mais wallonne de Corswarem, qui relevait du doyenné de Gingelom, ne passa pas avec ses consœurs flamandes au nouveau diocèse de Hasselt, mais resta liégeoise tant au plan administratif que décanal (Waremme).

26. Voir ci-dessus, note 24.

27. Ainsi, au tome Ier de la publication du recensement de 1961, figure pour la première fois un tableau donnant l'évolution rétrospective du chiffre de la

plus, qui constitue une exception appréciable à la norme générale qu'ils avaient adoptée : pour les doyennés érigés depuis une date plus récente que 1962, les chiffres ne sont pas seulement donnés à partir de l'année où ils furent érigés mais pour la période entière, donc aussi pour les années où ces doyennés n'existaient pas encore. Mais pour ces années-là les chiffres sont mis entre parenthèses et, bien entendu, les opérations de totalisation les ont ignorés. Solution ingénieuse, qui permet, en ce qui les concerne, une vue rétrospective complète et valable, mais qui aurait gagné en utilité, si elle avait été doublée d'une liste énumérant ces modifications, avec la mention des paroisses intéressées et de leurs doyennés d'origine. Cette liste aurait, du même coup, permis de reconstituer plus rapidement l'évolution réelle des anciens doyennés, dont les séries de données, telles qu'elles figurent dans le *Livre Bleu,* ne peuvent que décourager quiconque se propose d'entreprendre une étude comparative recouvrant toute la période 1962-1968, en lui donnant l'impression de se mouvoir dans un labyrinthe dont aucune pancarte ne lui indique l'issue. Nous nous sommes heurté nous-même à cet obstacle, alors que notre première intention avait été de déterminer l'évolution de la pratique pour chaque doyenné, comme nous l'avons fait pour les diocèses.

III. — La pratique dominicale en Belgique

Grâce au précieux dossier statistique publié par le *Livre Bleu,* il est désormais possible de dresser un *bilan de la pratique dominicale* en Belgique. On peut en déterminer le niveau pour une des dates comprises entre 1962 et 1968, ainsi que l'évolution entre ces deux dates. Compte tenu des divers handicaps pesant sur la valeur critique de ces données, si on les considère individuellement, il faudrait se garder d'accorder un trop grand crédit à chacune d'elles. Mais la vue d'ensemble comparative qu'elles permettent d'obtenir est très parlante, tant du point de vue de la répartition spatiale que de l'évolution temporelle. Les inexactitudes pouvant affecter les résultats isolés tendent à s'affaiblir si ces derniers sont englobés dans des ensembles.

---

population, commune par commune, pour chaque recensement de la période 1831-1961. Les données se rapportent toujours aux unités territoriales dans leurs limites à la date de chaque recensement. Lorsqu'un changement territorial s'est produit au détriment de l'homogénéité des séries statistiques, un astérisque signale l'existence de cette modification.

LA PRATIQUE DOMINICA

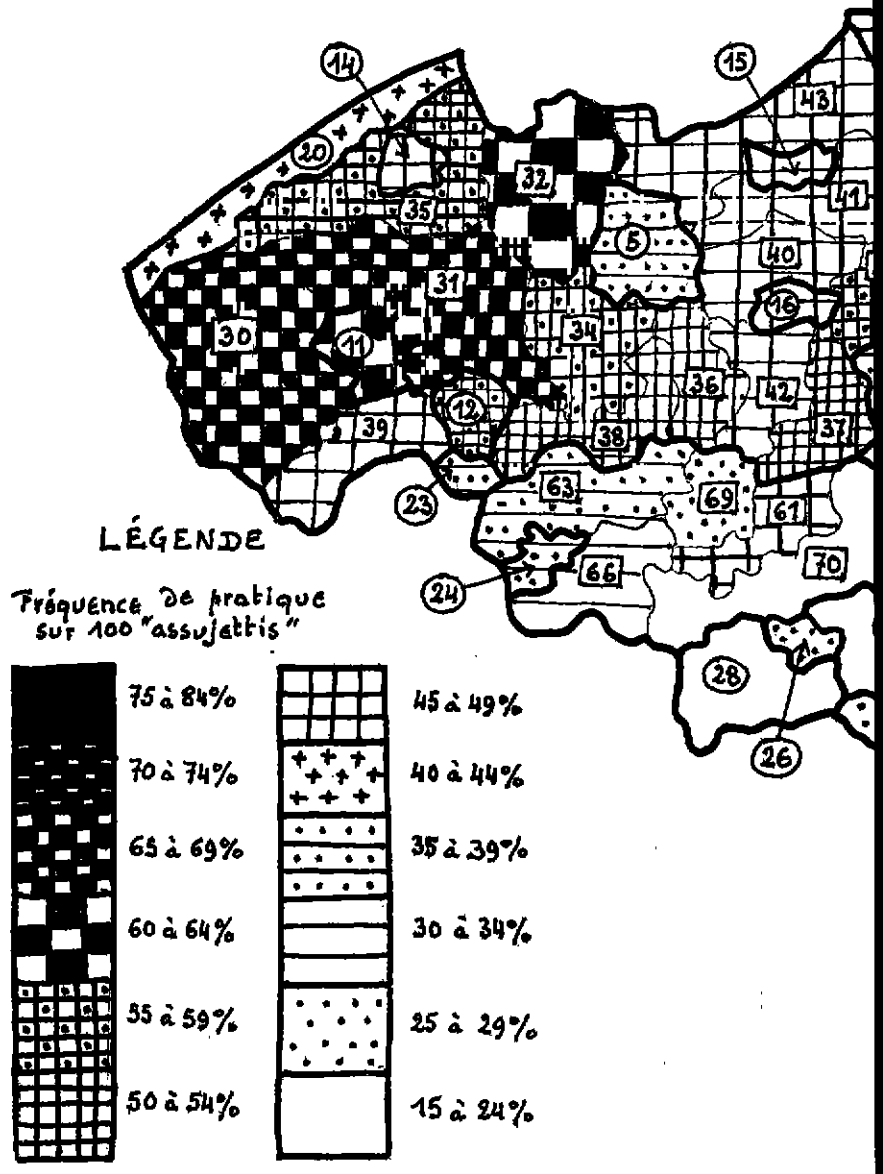

PAR SECTEUR (octobre 1968)

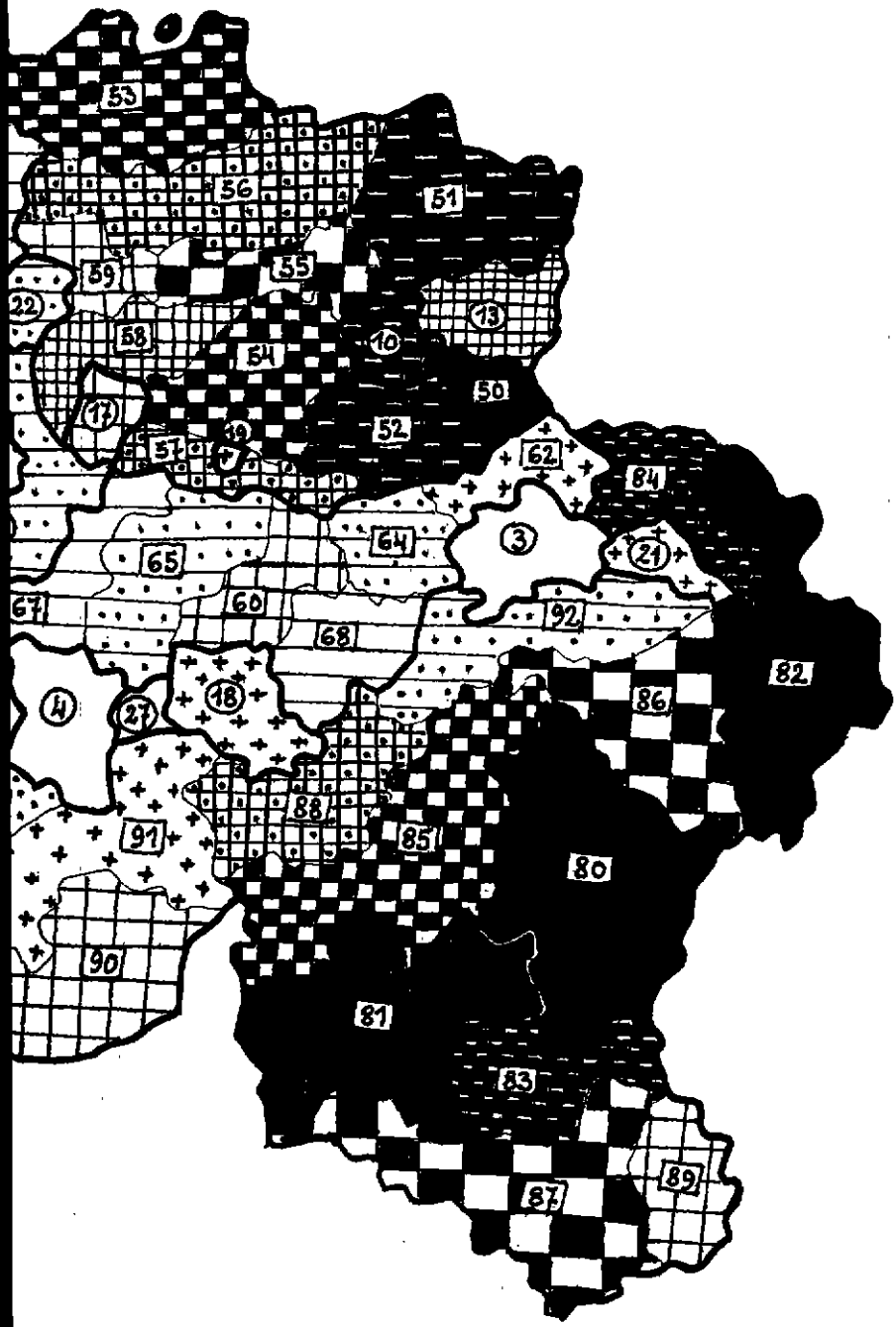

Tableau des secteurs de la pratique dominicale (Pourcentage des « messés » sur 100 « assujettis »)

%	*Ruraux N.W.*	*Ruraux N.E.*	*Urbains*	*Ruraux moy. Belgique*	*Ruraux S.E.*
83					Hte Ardenne 83,8
82					
81					Hte Lesse et Semois 81,4
80					
79					Cantons de l'Est 79,8
78		Geer et Demer 78,4			
77					
76					
75					
74					
73		Campine Est 73,7			
72			Hasselt 72,3		Ardenne Chestrolaise 72,3
71					
70		Hesbaye Limb. 70,9			Pays de Herve 70,2
69		Campine Nord 69,6			
68		Hageland-Gette 68,0			
67	Westhoek 67,0				
66	Flandre Intér. 66,7				
65					Famenne 65,8
64			Roulers 64,3		Salm et Amblève 64,3
63		Campine Sud 63,1			
62	Meetjesland 62,9				
61					Gaume et Bouillon 61,4
60					
59	Brabant N.W. 59,0	Campine Centre 59,6			
58					
57	Entre Lys et Escaut 57,8				Condroz Namurois 57,8
	Franc de Bruges 57,1				
56		Axe Louvain-Waremme 56,7	Courtrai 56,7		
55					
54	Entre Escaut et Dendre 54,0				
53					
52					
51		Dyle et Demer 51,0	Genk-Eisden 51,1		
	Payottenland 50,6				
50	Ardennes Flam. 50,0				
49	Lys Frontalière 49,6				
	Pays de Termonde 49,6			Mehaigne 49,5	

	Escaut et Durme 48,9	Deux Nèthes 48,9	Bruges 48,0		
48	Dendre Moyenne 48,2		St Nicolas W. 47,5		
47	Zelzate-Waas 47,5		Alost 47,3		Arlon-Athus 47,3
					Entre-Sambre-et-Meuse S. 47,2
46			Louvain 46,4		
45	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Plateau hennuyer 45,7	. . . . .
44			Namur 44,5	Geer et Meuse 44,5	
			Tirlemont 44,2		
43			*Ostende Littoral 43,1*		
42					Entre-Sambre-et-Meuse N. 42,8
41			Verviers 41,5		
40					
39			Malines 39,3		
			Mouscron 39,3		
38			Tournai 38,4		Franchimont-Condroz 38,7
37			GAND 37,0	Tournaisis N. 37,6	
36			BXL Périph. 36,6	Plateau Hesbaye 36,7	
35	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Gette et Orneau 35,5	. . . . .
34					
33				Tournaisis S. 33,6	
				Dyle Wallonne 33,6	
32			ANVERS 32,1	Huy-Andenne 32,2	
31			Rupel 31,2		
30					
29					
28					
27			Mons 27,8		Thudinie 27,6
26				Dendre Wallonne 26,4	
25	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
24				*Axe Brux. Borinage 24,6*	
23			BRUXELLES 23,3		
			Basse-Sambre 23,3		
22					
21			LIEGE 21,7		
20					
19					
18			CHARLEROI 18,1		
17					
16			Borinage 16,5		
15			Centre 15,1		

(*) Liste des doyennés constituant les secteurs de pratique dominicale

N.B. Les chiffres précédant les noms renvoient à la carte de Belgique, p. 400-401. Sauf pour les agglomérations (1 à 5), les secteurs sont classés par ordre de pratique décroissante.

SECTEURS RURAUX N.W.

30. **Westhoek** : Veurne, Diksmuide, Poperinge, Ieper.
31. **Flandre Intérieure** : Torhout, Lichtervelde, Tielt, Izegem, Waregem.
32. **Meetjesland** : Eeklo, Kaprijke, Zomergem, Nevele.
33. **Brabant N.W.** : Asse, Londerzeel, Opwijk.
34. **Entre Lys et Escaut** : Oudenaarde, Deinze, Kruishoutem, Nazareth.
35. **Franc de Bruges** : Brugge N., Brugge Z., Gistel.
36. **Entre Escaut et Dendre** : Nederbrakel, Oosterzele, Zottegem.
37. **Payottenland** : Liedekerke, St Kwintens-Lennik, Pepingen, Herne.
38. **Ardennes Flamandes** : Ronse, Avelgem, Ste Maria Horebeke.
39. **Lys Frontalière** : Menen, Wervik, Comines.
40. **Pays de Termonde** : Dendermonde, Wetteren, Zele.
41. **Escaut et Durme** : Lokeren, Hamme, Temse, Puurs.
42. **Dendre Moyenne** : Geraardsbergen, Ninove, Herzele.
43. **Zelzate-Waas** : Assenede, Lochristi, St Gillis Waas, Beveren Waas.

SECTEURS RURAUX N.E.

50. **Geer et Demer** : Bilzen, Vlijtingen.
51. **Campine Est** : Hamont, Bree, Peer, Maaseik.
52. **Hesbaye Limbourgeoise** : St Truiden, Borgloon, Tongeren.
53. **Campine Nord** : Essen, Hoogstraten, Turnhout, Turnhout W.
54. **Hageland-Gette** : Diest, Bekkevoort, Lubbeek, Oplinter. Herk de Stad, Zoutleeuw.
55. **Campine Sud** : Beringen, Tessenderlo, Westerlo.
56. **Campine Centrale** : Zandhoven, Herentals, Geel, Mol, Lommel.
57. **Axe Louvain-Waremme** : Bierbeek, Hoegaarden, Landen, Gingelom.
58. **Dyle et Demer** : Haacht, Erps-Kwerps, Aarschot, Averbode.
59. **Deux-Nèthes** : Lier, Heist op den Berg.

SECTEURS URBAINS

A) AGGLOMERATIONS PRINCIPALES

1A. BRUXELLES (Aggl.) : 14 doyennés.
1B. BRUXELLES PERIPHERIE : Alsemberg, Halle, St Pieters Leeuw, Dilbeek, Wemmel, Grimbergen, Eppegem, Vilvoorde, Zaventem, Tervuren, Overijse. — Rixensart, Waterloo, Braine l'Alleud.
2. ANVERS : Antwerpen I, II, III, Hoboken, Kontich, Deurne, Merksem, Brasschaat, Ekeren.
3. LIEGE : Liège (4 doy.), Herstal, Soumagne, Chênée, Seraing, Jemeppe, Montegnée.
4. CHARLEROI : Charleroi, Marcinelle, Marchienne au Pont, Jumet, Gilly, Gosselies, Fleurus, Châtelet.
5. GAND : Gent (5 doy.), St Amandsberg, Ledeberg, Merelbeke, Evergem.

B) AUTRES REGIONS URBAINES OU INDUSTRIELLES IMPORTANTES

10. **Hasselt** : (1 doy.).
11. **Roulers** (1 doy.).
12. **Courtrai** : Courtrai, Harelbeke.

13. **Genk-Eisden** : Genk, Maasmechelen.
14. **Bruges** : Brugge Stad, Brugge Rand.
15. **St Nicolas Waas** (1 doy.).
16. **Alost** (1 doy.).
17. **Louvain** : Leuven, Herent, Heverlee, Kessel-Lo.
18. **Namur** : Namur, Jambes, St Servais.
19. **Tirlemont** (1 doy.).
20. **Ostende-Littoral** : Oostende, Blankenberge, Westkust.
21. **Verviers** : Verviers, Dison.
22. **Malines** : Mechelen N., Mechelen Z.
23. **Mouscron** (1 doy.).
24. **Tournai** (1 doy.).
25. **Rupel** : Boom, Willebroek.
26. **Mons** (1 doy.).
27. **Basse Sambre** (1 doy. — Auvelais).
28. **Borinage** : Boussu, Quaregnon, Tertre, Dour, Pâturages.
29. **Centre** : La Louvière, Binche, Fontaine l'Evêque, Seneffe, Rœulx.

SECTEURS RURAUX MOYENNE BELGIQUE

60. **Mehaigne** : Hannut, Braives, Leuze (Namur).
61. **Plateau Hennuyer** : Enghien, Chièvres.
62. **Geer et Meuse** : Visé, Glons, Villers l'Evêque.
63. **Tournaisis N.** : Templeuve, Celles, Frasnes lez Buissenal.
64. **Plateau Hesbaye** : Waremme, St Georges, Hozémont.
65. **Gette et Orneau** : Jodoigne, Orp le Grand, Perwez, Bonlez, Walhain, Gembloux.
66. **Tournaisis S.** : Antoing, Leuze (Ht), Péruwelz.
67. **Dyle Wallonne** : Nivelles, Genappe, Wavre, Court St Etienne, Beauvechain.
68. **Huy-Andenne** : Huy, Couthuin, Andenne.
69. **Dendre Wallonne** : Ath, Lessines.
70. **Axe Bruxelles-Borinage** : Tubize, Soignies, Lens, Belœil.

SECTEURS RURAUX S.E.

80. **Haute Ardenne** : Bastogne, Sibret, Houffalize, La Roche, Erezée.
81. **Haute Lesse et Semois** : St Hubert, Bertrix, Wellin, Gedinne.
82. **Cantons de l'Est** : Eupen, Malmédy, St Vith.
83. **Ardenne Chestrolaise** : Neufchâteau, Martelange.
84. **Pays de Herve** : Herve, Aubel, Montzen, Les Fourons.
85. **Famenne** : Beauraing, Rochefort, Nassogne, Marche, Barvaux.
86. **Salm et Amblève** : Vielsalm, Stavelot, Ferrières.
87. **Gaume et Bouillon** : Virton, Florenville, Etalle, Bouillon.
88. **Condroz Namurois** : Dinant, Ciney, Havelange.
89. **Arlon-Athus** : Arlon, Messancy.
90. **Entre-Sambre-et-Meuse S.** : Philippeville, Couvin, Chimay.
91. **Entre-Sambre-et-Meuse N.** : Beaumont, Walcourt, Fosses, Florennes.
92. **Franchimont-Condroz** : Spa, Sprimont, Nandrin.
93. **Thudinie** : Thuin, Solre s. Sambre.

SITUATION EN OCTOBRE 1968

Au 3e dimanche d'octobre de 1968, le nombre d'assistants à la messe s'est élevé à 3.370.299, soit 41,7 % des « assujettis ». Sur ce nombre, il peut y avoir quelques étrangers de passage et quelques belges (célébrants, enfants de chœur, personnes pieuses) qui furent comptés deux fois ou davantage. Par contre, les personnes domiciliées en Belgique et ayant assisté à la messe hors des frontières n'y figurent pas. Parmi eux, les membres des forces armées stationnées en Allemagne qui ne sont pas revenus en permission au pays. De plus, il est moralement certain que des messes isolées célébrées dans des oratoires privés ou des chapelles de divers établissements ont échappé aux enquêtes des responsables paroissiaux. Et il n'est pas tellement certain qu'un comptage, même soigneux, ait réussi à atteindre tous les assistants jusqu'au dernier. Il est donc vraisemblable que le chiffre réel se situe quelque peu plus haut, probablement entre 3.400.000 et 3.500.000. Le dénombrement ayant été opéré par simple comptage, il est impossible de répartir cette population de pratiquants d'après ses diverses caractéristiques : sexe, âge, catégories sociales et professionnelles, domicile, etc. La seule répartition possible est géographique, d'après les circonscriptions envisagées.

Par diocèse on obtient les chiffres suivants (arrondis à la centaine) :

Diocèse	*Total pratiquants 3e dim. oct. 68*	*Sur 100 « assujettis »*	Diocèse	*Total pratiquants 3e dim. oct. 68*	*Sur 100 « assujettis »*
Hasselt	365.700	67,1	Anvers	482.800	43,3
Bruges	501.600	57,1	Liège	292.800	34,5
Namur	266.500	53,2	Malines-Bxl.	671.800	34,2
Gand	527.800	47,5	Tournai	261.500	23,4

Cette vue cavalière recouvre toutefois de bien plus notables différences à l'échelon paroissial et même décanal. Les deux doyennés extrêmes sont situés dans la province de Liège : Saint-Vith (93,7 %) et Montegnée (9,9 %). Pour l'ensemble du pays, six doyennés dépassent 85 % et six n'atteignent pas 15 % [28]. Tous les douze sont

28. Non compris les doyennés de l'agglomération bruxelloise et de la ville de Liège parmi lesquels l'un ou l'autre pourrait peut-être aussi figurer dans la catégorie des moins de 15 %.

situés en Wallonie. Il serait sûrement possible de dresser une carte du pays donnant les courbes d'« hypsopratique ». Mais il faudrait disposer des chiffres de chaque paroisse, qui existent, mais n'ont pas été publiés. Le *Livre Bleu* s'est sagement borné à une traduction cartographique des chiffres par doyennés. Cette carte révèle à l'évidence l'existence de vastes secteurs d'un seul tenant, dont la pratique se situe à peu près à la même hauteur. En distinguant parmi eux les secteurs constitués par des doyennés urbains ou assimilés [29] et ceux à prédominance rurale ou semi-rurale [30] on peut dresser un tableau donnant leur classement comparatif et offrant le portrait le plus valable de la réparition de la fidélité pratiquante sur le territoire national (voir le Tableau des secteurs de la pratique dominicale, p. 402 s.).

Un regroupement à base géographique des données de ce grand tableau permet de dresser le tableau-résumé suivant :

	Population	Pratiquants (3e dim. oct. 68)	
		Total	*Sur 100 « assujettis »*
Agglomération Bruxelloise	1.081.800	211.600	23,3
Région flamande :			
14 secteurs urbains	2.265.200	793.600	41,8
Périphérie brux. flam.	337.500	106.900	37,8
Doyennés ruraux N.W.	1.580.400	736.700	55,6
Doyennés ruraux N.E.	1.201.200	644.100	63,6
TOTAL	5.384.300	2.281.300	50,4
Région wallonne :			
10 secteurs urbains	1.682.800	335.800	23,1
Périphérie brux. wall.	66.200	17.100	30,7
Doyennés ruraux Moy. Belg.	690.700	198.200	34,4
Doyennés ruraux S.E.	673.200	326.200	58,4
TOTAL	3.112.900	877.300	33,2

29. Nous avons retenu comme doyennés urbains ceux dont la plupart des paroissiens font partie d'unités urbaines d'un seul tenant comptant plus de 50.000 habitants ou de bassins industriels de la même importance. La délimitation des doyennés montre souvent une tendance à englober dans le doyenné urbain ou suburbain un certain nombre de villages assez proches de la ville. Malgré cela, nous n'avons pas hésité à considérer ces doyennés comme urbains. Bien que sa population soit moins élevée, nous y avons ajouté Tirlemont, ce doyenné ne comprenant que la ville et ne pouvant donc pas être classé parmi les ruraux.

30. Nous disons « *à prédominance* rurale ». Car il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de ces doyennés ont comme chefs-lieux des villes moyennes de

Ce tableau suggère quelques réflexions. Il nous apprend tout d'abord que, sur trois Belges pratiquants, plus de deux (exactement 67,7 %) habitent le pays flamand, le troisième habitant soit la Wallonie soit l'Agglomération Bruxelloise. La répartition de la population penche dans le même sens, mais l'écart est moins sensible.

Un contraste bien moins connu est le suivant : pour toute la Belgique, sur 100 pratiquants, 43,5 ont assisté à la messe dans des doyennés urbains ou assimilés contre 56,5 dans des doyennés principalement ruraux ou semi-ruraux, tandis que la population totale présente une répartition à peu près inverse : 56,7 contre 43,3.

Encore faut-il ajouter qu'il s'agit ici de la pratique « de fait ». Un relevé de la pratique tenant compte du domicile des pratiquants serait probablement encore plus défavorable aux régions urbaines. Assurément, la prolifération des secondes résidences et des déplacements de week-end doit avoir disséminé à travers les localités rurales un certain nombre de pratiquants urbains. Mais le phénomène inverse, si l'on en croit les statistiques, doit avoir une ampleur encore plus grande, du moins dans les villes constituant des centres attractifs de premier et de deuxième degré. On constate en effet que leurs doyennés présentent presque toujours des pourcentages de pratique sensiblement plus élevés que ceux des doyennés circonvoisins. Il en est ainsi à Bruges, Courtrai, Tournai, Mons, Louvain, Hasselt, Namur, Verviers. Les études détaillées ont montré qu'il en va de même dans certaines églises centrales des grandes agglomérations, qui recrutent une clientèle de passage dans un rayon souvent très étendu.

Enfin on peut décrire globalement la pratique dominicale en Belgique de la *manière suivante : six sur dix y restent fidèles dans les* campagnes flamandes et dans la Haute Belgique, quatre sur dix dans les régions urbaines du pays flamand, mais guère plus d'un sur quatre à Bruxelles et dans la partie wallonne de la Moyenne Belgique.

ÉVOLUTION 1962-1968

Comment la pratique religieuse a-t-elle évolué au cours des dernières années ? Le tableau 53 du *Livre Bleu* donne pour chaque diocèse le nombre des *pratiquants dominicaux au 3e dimanche d'octobre*, de 1962 à 1968. Mais, pour la raison expliquée ci-dessus (p. 397 s.), nous avons jugé préférable de le remplacer par le suivant, qui con-

---

10 à 25.000 habitants et même au-delà (ex. Turnhout, Termonde, Lierre, Huy, Ath, Arlon, Renaix, Ypres, Saint-Trond, Diest, Gembloux, Nivelles, etc.). Mais, quoi qu'il en soit de leur caractère urbain incontestable, elles ne forment pas des unités urbaines de même calibre que celles de nos secteurs urbains ou industriels.

sidère tous les diocèses dans leurs limites actuelles, et permet donc une comparaison géographique valable s'étendant à toute la période intéressée :

Diocèse	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Anvers	513.936	517.144	514.234	506.426	504.235	495.726	482.755
Bruges	530.191	525.233	519.160	515.279	519.266	515.370	501.593
Gand	575.702	572.111	565.443	561.661	555.414	548.692	527.773
Hasselt	363.883	369.936	365.503	362.294	360.650	362.077	365.688
Liège	305.399	307.490	302.029	295.924	289.635	294.560	292.773
Mal.Bruxelles	738.244	733.374	726.512	703.433	701.824	693.006	671.769
Namur	275.626	277.845	269.434	270.588	269.971	274.270	266.459
Tournai	279.659	276.575	272.390	270.924	269.393	265.304	261.489
TOTAL	3.582.640	3.579.708	3.534.705	3.486.529	3.470.388	3.449.005	3.370.299

On constate donc pour l'ensemble du pays un recul ininterrompu, d'une année à l'autre, avec une perte totale d'environ 212.000 pratiquants en six ans, malgré le fait que, durant cette période de six ans, la population totale du pays se soit accrue de 380.000 habitants. Cette régularité ne se retrouve pas au niveau des diocèses. Ceux-ci peuvent se répartir en trois groupes. D'abord Hasselt qui, malgré une augmentation démographique importante et régulière, réussit tout juste à garder le statu quo. Ensuite les trois diocèses wallons, dont le recul est relativement limité. Enfin les trois grands diocèses flamands et l'archidiocèse, où le recul fut pratiquement ininterrompu et très sensible [31].

31. Si l'on envisage l'évolution de la pratique dominicale, de 1962 à 1968, non pas en chiffres absolus, mais en pourcentages sur 100 « assujettis » (l'effectif de ces derniers étant calculé comme il a été expliqué ci-dessus, p. 394 s.) on obtient le tableau suivant :

Provinces	*Evolution du taux de pratique*		*Différences*	
	1962	1968	*Sur 100 « assujettis »*	*Taux de 1962 = 100*
Anvers et Brabant	42,1	37,5	— 4,6	— 10,9
Flandre Occid.	60,6	57,1	— 3,5	— 6,6
Flandre Orient.	53,1	47,5	— 5,6	— 10,6
Limbourg	73,1	67,1	— 6,0	— 8,2
Hainaut	24,3	23,4	— 0,9	— 3,7
Liège	35,6	34,5	— 1,1	— 3,1
Namur et Lux.	55,2	53,2	— 2,0	— 3,6

Il est bien évident que des circonstances fortuites (temps qu'il fait, épidémie de grippe, élections, cérémonies diverses) peuvent être particulièrement favorables ou défavorables à l'observation de la pratique dominicale un dimanche déterminé. Ce qui peut expliquer des oscillations d'une ampleur modérée.

Mais il est évidemment impensable que, d'une année à l'autre sur une durée de six ans, les 3es dimanches d'octobre aient toujours été fortuitement de plus en plus défavorables à la pratique à l'échelon d'un pays tout entier.

C'est d'autant moins pensable que les chiffres de *pratique du 3e dimanche de juillet* présentent une orientation analogue et même renforcée.

Ces chiffres sont donnés par diocèse au tableau 36 du *Livre Bleu*. Mais pour un motif identique à celui valant pour le tableau d'octobre (cfr ci-dessus), nous avons estimé devoir le remplacer par le suivant :

Diocèse	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Anvers	474 694	476.416	471.174	474.505	460.627	455.312	436.019
Bruges	625.561	630.848	627.909	644.928	637.032	639.428	622.178
Gand	551.452	542.087	522.220	518.220	502.826	495.517	475.426
Hasselt	349.799	348.347	345.965	350.501	350.156	348.230	344.424
Liège	279.742	275.736	270.417	270.087	262.992	266.142	267.929
Mal.-Bruxelles	649.459	633.419	626.466	612.895	590.589	583.908	541.362
Namur	292.497	296.185	294.959	294.658	297.662	298.858	296.465
Tournai	249.491	240.472	236.411	235.317	232.937	227.919	220.274
TOTAL	3.472.695	3.443.511	3.395.521	3.401.111	3.334.821	3.315.314	3.201.077

Cette fois, le recul total atteint 271.000 pratiquants. Mais ici un nouveau facteur a joué : la généralisation des vacances consacrées à des déplacements lointains. Entre 1962 et 1968, l'exode vacancier des Belges vers les pays du soleil s'est considérablement renforcé. On peut y ajouter peut-être une plus grande tendance à « brosser » la messe du dimanche en période de congés, quand on n'est pas chez soi, qu'on se déplace en voiture et qu'on manque souvent des informations nécessaires concernant les heures de messes dans les localités que l'on traverse.

Une dernière considération nous invite à évaluer le recul de la pratique dominicale, entre 1962 et 1968, tant pour juillet que pour octobre, à un montant légèrement supérieur à celui qui résulte des comptages effectués. Tous les statisticiens savent que, toutes choses égales d'ailleurs, les relevés statistiques présentent une tendance à devenir plus exacts, à mesure qu'ils se renouvellent. Les négligences

et les oublis ayant affecté les premières tentatives finissent par être remarqués et réparés.

Il en fut de même pour nos relevés de pratique, comme le montre clairement un exemple très parlant mais unique en son genre, qui se rapporte au *doyenné de Sprimont*. Voici les données qui le concernent, telles qu'on peut les relever dans le *Livre Bleu* :

	1964	1965	1966	1967	1968
Population totale	27.222	27.236	27.716	28.106	28.262
Messés, 3e dim. juill.	9.963	9.368	9.053	15.341	14.701
Messés, 3e dim. oct.	8.694	8.394	8.886	9.029	9.002

Il y a de toute évidence une anomalie, qui n'intéresse que très légèrement le mois d'octobre, mais considérablement le mois de juillet. Et il suffit de connaître un peu la région pour soupçonner sa localisation : à Banneux-Notre-Dame, le pèlerinage marial bien connu. Informations prises, nous avons appris qu'il en est bien ainsi. En l'année 1955, une bande de territoire comprenant la chapelle des apparitions et les sanctuaires voisins fut érigée par Mgr Kerkhofs en paroisse autonome « nullius (decanatus) », dépendant immédiatement de l'évêché de Liège. Les relevés de pratique ayant lieu par paroisse normale et par doyenné, personne, à la base, ne s'est soucié de ce cas aberrant et en haut lieu personne n'y a songé. Jusqu'au jour où des circonstances que nous ignorons firent découvrir le pot aux roses.

A partir de 1967 (peut-être déjà en octobre 1966), l'oubli fut réparé et les responsables eurent le bon esprit de ne pas retravailler les chiffres antérieurs. Mais il est clair que ceux-ci sont sous-évalués de 5 à 6.000 unités pour juillet et de plusieurs centaines pour octobre.

Pour l'ensemble du pays et pour chacun des diocèses, la différence du nombre de pratiquants par période de deux ans présente l'évolution suivante, pour juillet et pour octobre :

Diocèse	*Juillet*			*Octobre*		
	1962-64	1964-66	1966-68	1962-64	1964-66	1966-68
Anvers	− 3.520	− 10.547	− 24.608	+ 298	− 9.999	− 21.480
Bruges	+ 2.348	+ 9.123	− 14.854	− 11.031	+ 106	− 17.673
Gand	− 29.232	− 19.394	− 27.400	− 10.259	− 10.029	− 27.641
Hasselt	− 3.834	+ 4.191	− 5.732	+ 1.617	− 4.853	+ 5.038
Liège	− 9.325	− 7.425	+ 4.937	− 3.370	− 12.394	+ 3.138
Mal.-Bruxel.	− 22.993	− 35.877	− 49.227	− 11.732	− 24.688	− 30.055
Namur	+ 2.462	+ 2.703	− 1.197	− 6.192	+ 537	− 3.512
Tournai	− 13.080	− 3.474	− 12.663	− 7.269	− 2.997	− 7.904
TOTAL	**− 77.174**	**− 60.700**	**− 133.744**	**− 47.935**	**− 64.317**	**− 100.089**

On constate donc, de 1962 à 1968, une tendance très accusée à la baisse de la pratique dominicale, tendance plus forte en juillet qu'en octobre à cause de l'impact des vacances, tendance qui se renforce au cours des années, tendance qui se fait sentir bien plus nettement dans la partie flamande du pays, tendance qui, en certaines années, manifeste des accélérations et des ralentissements, dont seule une enquête locale pourrait donner l'explication. Ainsi, nous n'avons pas essayé de détecter si la répercussion de mesures à inspiration linguistique (ex. Littoral, Beauval) s'est fait sentir sur la fréquence de la pratique. Même dans l'affirmative, il ne pourrait s'agir que d'un motif d'appoint. La récession de la pratique atteint une dimension telle qu'il faut, pour l'expliquer, faire appel à des considérations absolument générales, valables pour toute une aire de civilisation.

COMPARAISON ENTRE LA PRATIQUE DE JUILLET ET CELLE D'OCTOBRE

L'existence régulière de deux relevés chaque année permet aussi d'établir une statistique comparative entre la pratique vacancière de juillet et celle des dimanches estimés ordinaires représentés par octobre. Pour le pays dans son ensemble, celle-ci est toujours supérieure et cette supériorité a tendance à se renforcer. La pratique d'octobre étant représentée par l'indice 100, celle de juillet est passée de 97 en 1962 à 95 en 1968.

En fait, ces moyennes nationales sont assez peu représentatives. On ne les retrouve à peu près que dans le seul diocèse de Hasselt (de 96, 1 à 94, 1). Les sept diocèses restants se répartissent en trois catégories. Anvers, Gand et Liège ont un indice voisin de 90, en recul sérieux à Gand, moins fort à Anvers et à peine perceptible à Liège. Le décrochage vacancier y concerne donc environ un pratiquant sur dix. A Tournai et plus encore Malines-Bruxelles, l'écart est beaucoup plus fort (respectivement 84, 2 et 80, 5) et il se creuse plus rapidement. Le sillon industriel et l'agglomération bruxelloise voient une proportion toujours plus grande de leurs pratiquants mettre les voiles en juillet. Par contre, le phénomène inverse intéresse les diocèses de Bruges et de Namur : les indices de juillet y passent de 116,9 à 124,0 et de 106,1 à 111,2. Conséquence directe de l'attraction exercée par leurs régions touristiques, Littoral et Ardennes.

Ce phénomène se perçoit encore plus nettement si, au lieu de considérer les diocèses en entier, nous examinons les zones de pratique homogène, délimitées ci-dessus.

Comme prévu, le secteur Ostende-Littoral se place hors concours. Si l'on ramène à l'indice 100 le nombre d'assistants à la messe le 3e dimanche d'octobre (considéré comme normal), l'indice du 3e dimanche de juillet est de 332,9. La pratique y est donc, en temps de grandes vacances, plus de trois fois supérieure à la pratique habituelle, sans tenir compte du fait que les chances d'omission sont plus

grandes en juillet qu'en octobre. Cette proportion énorme recouvre d'ailleurs des écarts locaux très sensibles. Les trois doyennés de ce secteur se suivent dans l'ordre prévisible : Blankenberghe 410, Westkust 385, Ostende 237. Ce sont les chiffres de 1968. D'une année à l'autre, les fluctuations sont assez notables, mais par rapport au reste du pays, elles se situent toujours au zénith.

Les autres secteurs du pays peuvent se répartir en six classes.

La *première classe* comprend 5 secteurs qui forment comme la colonne vertébrale de la Haute Belgique. Leurs indices très voisins sont situés entre 125 et 135 : Haute Lesse et Semois 133,8 ; Salm et Amblève 133,1 ; Franchimont-Condroz 130,3 ; Haute Ardenne 129,4 ; Gaume et Bouillon 127,2. Il s'agit d'une région très étendue. La pratique normale s'y trouve augmentée d'un quart à un tiers. D'une localité à l'autre, les écarts sont d'autant plus sensibles que la population autochtone se répartit entre des villages peu peuplés. Dans cinq doyennés le taux dépasse 150.

Une *deuxième classe* connaît des indices de juillet encore habituellement excédentaires, mais dans une moindre mesure. Géographiquement les quatre secteurs qui la composent sont contigus à ceux de la première classe et complètent l'ensemble de la Haute Belgique : Famenne 119,2 ; Condroz Namurois 114,8 ; Entre-Sambre-et-Meuse Sud 112,7 ; Ardenne Chestrolaise 109,3.

Avec la *troisième classe,* on se situe autour du point d'équilibre. Six fois, le taux de juillet dépasse encore celui d'octobre, mais de fort peu. Dix fois, il lui est inférieur, mais l'écart est minime. Il s'agit des secteurs suivants :

Mehaigne	106,8	Franc de Bruges	98,5
Entre-Sambre-et-Meuse N.	106,5	Hageland Gette	98,4
Gette et Orneau	102,9	Campine Nord	97,8
Tournaisis Nord	101,4	Westhoek	97,5
Campine Centrale	101,4	Meetjesland	97,3
Payottenland	100,3	Cantons de l'Est	96,4
Campine Est	99,1	Pays de Herve	96,3
Axe Louvain Waremme	98,6	Lys Frontalière	96,2

Tous ces secteurs ont une prédominance rurale sensible. L'exode vacancier y est limité et fortement contrebalancé par l'arrivée des gens des villes, attirés par le tourisme, les résidences secondaires, ou encore la proximité du littoral. De nombreuses localités et (en 1968) 32 doyennés dans leur ensemble ont connu une pratique de juillet excédentaire. Dix doyennés seulement n'en ont jamais connu, au cours de la période 1962-68. Notons aussi que le taux de tous ces secteurs dépasse la moyenne du pays.

Dès que l'on aborde la *quatrième classe,* il ne peut plus être question d'équilibre : juillet est nettement inférieur, même si, par endroits, il ne l'est pas toujours. Pourtant l'exode vacancier est encore modeste ; il frappe de préférence les localités urbaines petites et moyennes, assez nombreuses dans les secteurs ruraux de cette classe. Il frappe aussi, cela va de soi, les secteurs urbains qui, pour la première fois (sauf l'exception évidente d'Ostende-Littoral), font leur apparition. Il s'agit donc des villes et des régions industrielles les moins atteintes par l'exode des vacances, à moins que, pour l'une ou l'autre

d'entre elles, l'impact du tourisme ne soit venu modérer ses effets. Les secteurs de cette classe sont les suivants :

Secteurs urbains

Courtrai	95,9	Bruges	92,0	Namur	90,8
Genk-Eisden	95,3	Rupel	91,1	Tournai	90,3
Roulers	94,3				

Secteurs ruraux

Hesbaye Limbourgeoise	95,7	Huy-Andenne	94,5	Entre Lys et Escaut	92,1
Geer et Demer	95,7	Entre Escaut et Dendre	94,1	Geer et Meuse	91,8
Arlon-Athus	95,4	Flandre intérieure	94,0	Campine Sud	91,6
Ardennes Flamandes	95,3	Zelzate-Waas	94,0	Dendre Moyenne	91,3
Deux Nèthes	95,2	Thudinie	93,3	Plateau Hesbaye	91,2
Dyle et Demer	95,2	Tournaisis Sud	92,8	Escaut et Durme	90,4

La *cinquième classe* connaît un déséquilibre vacancier nettement perceptible. Sur 100 pratiquants d'octobre, les vacances opèrent une ponction atteignant de 10 à 15 unités. Les secteurs ruraux figurant dans cette classe sont géographiquement concentrés au voisinage, soit de Bruxelles, soit du sillon industriel hennuyer :

Pays de Termonde	89,8	Brabant NW	87,6
Dendre Wallonne	89,3	Plateau Hennuyer	86,0
Dyle Wallonne	88,1	Axe Bruxelles-Borinage	85,5

Le genre de vie urbain ou industriel les a fortement atteints, à tel point qu'ils ne présentent plus de différence avec les secteurs urbains situés dans la même région : Alost 89,6 ; Saint-Nicolas-Waas 87,5 ; Malines 86,6 ; Hasselt 85,5.

Reste la *sixième classe* : elle ne renferme que des secteurs urbains. Mais plus de la moitié d'entre eux (14 sur 26) y figurent ; parmi eux, les cinq agglomérations principales et même la périphérie de Bruxelles. Rien ne montre mieux que l'exode vacancier atteint principalement les milieux urbains. Et il les atteint dans la mesure où leur genre de vie est plus urbain. Cette dernière constatation doit pourtant être mitigée par une autre : les secteurs wallons sont nettement plus en pointe que les secteurs flamands. Bien entendu, la capitale bat tous les records :

Bruxelles Périphérie	84,1	ANVERS (aggl.)	79,1	Verviers	75,6
Borinage	83,9	Mouscron	78,6	Mons	74,6
Louvain	83,1	Basse Sambre	78,3	LIÈGE (aggl.)	74,1
Tirlemont	81,4	Centre	77,1	BRUXELLES (aggl.)	66,4
GAND (aggl.)	80,5	CHARLEROI (aggl.)	75,8		

LA PRATIQUE ANTICIPÉE DU SAMEDI SOIR

Les chiffres à ce sujet sont donnés, dans le *Livre Bleu*, au *tableau 7*. Les séries ne recouvrent que les deux dernières années 1967 et 1968. Elles révèlent aussitôt qu'il s'agit d'un comportement tout récent, encore en pleine évolution. Le *Livre Bleu*, publié en 1970, a donc paru en pleine période de rodage. On ne peut encore tirer aucune conclusion définitive des chiffres qu'il publie. Ceux-ci présentent un

grand intérêt, mais ils ne nous renseignent pas sur un élément de base : le nombre plus ou moins grand des messes célébrées le samedi soir. Car il est clair que la proportion des fidèles qui anticipent leur devoir dominical dépend en partie des possibilités qui leur sont offertes en ce domaine. Un exemple extrême est donné par le doyenné de Martelange, où le pourcentage des pratiquants du samedi soir, en 1968, est de zéro. Une seule explication possible : toutes les messes dominicales étaient célébrées le dimanche. Des pourcentages relativement faibles dans le cadre d'un doyenné peuvent donc signifier ou bien qu'il y a peu de messes le samedi soir, ou bien qu'elles ont moins de succès. Le seul moyen de déterminer leur succès, c'est de connaître l'assistance moyenne par messe. Et il faudrait distinguer très nettement les églises paroissiales, quasi-paroissiales et autres grandes églises publiques, des oratoires ou chapelles à l'usage d'institutions déterminées.

Si l'on néglige ce qui peut se passer dans ces dernières, où le problème de l'assistance dominicale se pose en des termes très différents, il est incontestable que le nombre des messes célébrées le dimanche dépasse sensiblement celui du samedi soir. C'est particulièrement vrai dans les grosses paroisses, surtout urbaines, où les messes se célèbrent aussi le dimanche soir. Nous pensons qu'il serait difficile d'y dépasser une proportion moyenne d'un quart de messes dominicales anticipées le samedi soir. Dans les milieux ruraux, surtout là où la pénurie des prêtres se fait sentir, cette proportion *moyenne* pourrait peut-être aller jusqu'à une messe le samedi contre deux le dimanche. Par conséquent, une proportion de « messés » du samedi soir dépassant sensiblement un tiers du total du week-end serait le signe d'une assistance moyenne plus nombreuse aux messes du samedi soir.

L'examen des données, pour octobre 1968, montre que, sur ce point, le comportement des paroissiens flamands diffère assez nettement de celui des wallons. Les deux diocèses flandriens (Bruges 32,2 % et Gand 30,4 %) ne sont pas loin d'atteindre un tiers de pratique anticipée. Si l'on tient compte des couvents et établissements spéciaux, où il faut supposer que la pratique du dimanche s'est mieux maintenue, la limite du tiers pourrait être légèrement dépassée. Elle l'est d'ailleurs dans seize doyennés et peut y atteindre jusqu'à 41,6 %, ce qui nous paraît tout à fait anormal. Le reste du pays flamand se situe entre 24 et 28 %. Les deux grandes agglomérations, Anvers et Gand, figurent parmi les pourcentages les moins élevés (20 et 25 %). L'agglomération bruxelloise se situe à un niveau assez voisin : 21,9 % et le Brabant wallon encore un peu plus bas (21 %). Quant aux trois diocèses wallons, leurs pourcentages se situent à mi-chemin de ceux des deux Flandres (Liège 17,1 ; Tournai 15,9 ; Namur 15,4). Pour toute la partie flamande du pays, trois doyennés seulement ont une fréquence inférieure à 20 % (comprise chaque fois entre 19 et 20), alors que pour les trois diocèses wallons, quinze doyennés ne comptent même pas 10 % de « messés » du samedi soir.

Dans l'état actuel de la question, avec le manque de recul dont on dispose, il serait imprudent de risquer une interprétation de toutes ces différences, qui peuvent s'expliquer — répétons-le — tant par un nombre plus ou moins grand de messes célébrées le samedi soir que par un désir de s'y rendre ressenti plus ou moins vivement.

ET AVANT 1962?

L'*Enquête Dimanche,* traduite par la carte de 1952, se prête-t-elle (et moyennant quelles réserves) à une confrontation avec les chiffres du *Livre Bleu* ?

A première vue, les statistiques *globales* obtenues par l'*Enquête Dimanche* semblent fort bien cadrer avec celles du *Livre Bleu.* Si l'on dessine une courbe de rétropolation de l'évolution enregistrée entre 1962 et 1968, on en arrive sans trop de peine à des grandeurs fort voisines de celles révélées par l'*Enquête Dimanche.* Il est vrai que celles-ci ne sont pas datées avec précision. Elles ne sont d'ailleurs pas synchroniques : leur date doit se situer, sauf exceptions, entre 1949 et 1951 [32]. N'empêche. A ce stade de l'examen, la comparaison plaide en leur faveur :

Pratiquants dominicaux	*Enquête Dimanche*	*Livre Bleu*			
	±1950	1962	1964	1966	1968
TOTAL	3.658.500	3.582.600	3.534.700	3.470.400	3.370.300
Sur 100 « assujettis »	49,6	46,1	44,6	43,3	41,7

Les difficultés et les soupçons commencent à poindre, lorsqu'on passe à un examen plus détaillé. Point n'est besoin pour cela de descendre jusqu'au niveau local. Ce serait d'ailleurs impossible, les statistiques du *Livre Bleu* n'ayant été publiées que par diocèses et doyennés et celles de l'*Enquête Dimanche* n'étant plus disponibles que par provinces et se limitant à indiquer la classe de pourcentage dans laquelle se situent les circonscriptions inférieures (doyennés à Bruges, communes dans le reste du pays)[33]. Mais cela suffit, la com-

32. E. COLLARD, *Commentaire de la Carte de la pratique dominicale en Belgique,* dans *Lumen Vitae,* 7 (1952) 645.

33. Le répertoire des communes belges avec indication manuscrite de leur classe de pratique dominicale (de 1 à 7 ; pour Bruges, toutes les communes d'un même doyenné sont rangées dans la même classe) nous a été aimablement prêté par M. Collard, que nous tenons à remercier vivement.

paraison au niveau des provinces (Anvers et Brabant étant réunis, puisqu'ils constituaient ensemble l'archidiocèse) étant assez éloquente. Voici ce qu'elle donne :

Provinces	**Taux de pratique** (sur 100 assujettis)				
	Enquête dimanche	*Livre Bleu*			
	±1950	1962	1964	1966	1968
Anvers et Brabant	44,7	42.1	41 5	39,3	37,5
Flandre Occid.	72,2	60,6	60,4	59,7	57,1
Flandre Orient.	51,5	53,1	51,6	50,4	47,5
Hainaut	25,5	24,3	24,4	24,1	23,4
Liège	45,4	35,6	35,6	34,1	34,5
Limbourg	80,0	73,1	70,8	67,5	67,1
Namur et Lux.	67,6	55,2	54,6	54,0	53,2

On voit immédiatement que les séries ne s'emboîtent pas. Seul, le Hainaut, et peut-être l'archidiocèse [34] méritent une certaine créance. La Flandre Orientale se singularise : elle aurait gagné en pourcentage au cours des années 50 ! Pas très vraisemblable. Disons plutôt que le premier relevé pourrait ne pas avoir été complet. Et il n'est pas difficile de situer la lacune : dans la ville de Gand, que l'*Enquête Dimanche* classe dans la « catégorie 6 » (de 10 à 25 %), alors qu'un dénombrement détaillé en 1956, confirmé en 1959, y relevait 31 % de pratiquants autochtones et le *Livre Bleu* 35, 4 % pour 1964 [35]. Le Limbourg, avec ses 80 %, a probablement reçu un coup de pouce grâce à des estimations locales un peu forcées [36]. Mais le recul sérieux des années 60 peut fort bien avoir été préparé au cours de la décennie précédente. L'écart par rapport à l'évolution réelle ne doit pas être très important. Il en va tout autrement pour les diocèses de Bruges et de Namur, ainsi que pour la province de Liège. Ici

34. Ce beau parallélisme de l'archidiocèse dans son ensemble peut recouvrir des écarts bien plus sensibles, mais de signes contraires. S'il se vérifie pour l'arrondissement de Nivelles (Enquête Dimanche : 34,6 % ; « Livre Bleu » octobre 1964 : 33,3 ; id., 1968 : 31,5), il se heurte pour les trois doyennés urbains d'Anvers à une différence considérable : les données du « Livre Bleu » pour 1964 correspondent à un pourcentage de 31,4, alors que la ville d'Anvers est classée par l'Enquête Dimanche dans la « catégorie 6 » (de 10 à 25 %), les faubourgs de Borgerhout, Hoboken et Wilrijk dans la « catégorie 5 » (de 25 à 40 %) et seul Berchem dans la « catégorie 4 » (de 40 à 60). On peut donc en conclure que maintes localités rurales de l'archidiocèse (partie flamande) furent surévaluées.

35. J. Van Houtte (ouvrage cité à la note 12), p. 97.

36. Comment comprendre autrement que la vaste commune de Lommel, érigée en doyenné en 1968, se trouve classée en « catégorie 1 » (plus de 90 %) dans l'*Enquête Dimanche*, alors que pour 1964, le *Livre Bleu* ne lui donne plus que 81 % ? Il suffit, d'ailleurs, pour toute la province, de mettre en regard, doyenné par doyenné, les pourcentages du *Livre Bleu* et la catégorisation mentionnée pour 1951 par le spécialiste de la sociographie limbourgeoise de l'époque, le

nous nous heurtons à des données manifestement inconciliables, même en tenant compte des modifications territoriales et de leurs répercussions. En chiffres absolus, le diocèse de Bruges aurait perdu, de ± 1950 à 1962, 66.000 pratiquants (soit 11 %), celui de Namur 54.000 (soit 16 %) et la partie wallonne de celui de Liège 71.000 (soit 19 %). De tels ordres de grandeur ne cadrent absolument pas avec l'évolution plus récente révélée par le *Livre Bleu,* même si l'on y fait entrer les 24.000 pratiquants de Mouscron-Comines perdus par Bruges et les 11.000 perdus par Liège à Landen et dans les Fourons. Une seule explication possible : les valeurs de l'*Enquête Dimanche* furent affectées d'une surestimation qui intéresse surtout certaines circonscriptions rurales, où il est psychologiquement plus facile de l'expliquer. La comparaison des données brugeoises permet de toucher du doigt ce phénomène de surestimation. En effet, pour l'*Enquête Dimanche* ces données furent communiquées, non par paroisses mais par doyennés, ce qui facilite beaucoup une comparaison rapide avec les pourcentages du *Livre Bleu.* Toutefois, les pourcentages des doyennés brugeois exprimés par la carte publiée en 1952 n'ont pas été obtenus par calcul direct des chiffres de chaque doyenné, mais par établissement de moyennes décanales calculées à partir des pourcentages de chaque paroisse et sans faire intervenir aucune pondération [37]. Un tel procédé, qui révèle une méconnaissance totale des exigences statistiques, devait fatalement avantager les paroisses les plus petites, qui sont ordinairement aussi les plus pratiquantes. Aussi n'est-il pas étonnant de voir en 1952 trois doyennés figurer parmi la « catégorie 1 » (= plus de 90 % de pratiquants) Dixmude, Tielt et Gistel, alors que le *Livre Bleu* leur attribue, pour 1964, respectivement 73,2, 73,1 et 59,9. Des écarts très notables se constatent aussi à Furnes, à Ypres, à Harelbeke, à Wervik, alors que les doyennés plus urbanisés de Bruges, de Mouscron et d'Ostende se trouvent classifiés de manière tout à fait admissible.

A Namur et dans la province de Liège, cette explication technique doit être écartée, puisque lors de l'*Enquête Dimanche,* la répartition par classes de fréquence pratiquante y fut effectuée au niveau des communes. Pour établir une comparaison valable avec les données du *Livre Bleu* publiées par doyennés, il faut regrouper ces classifications communales de l'*Enquête Dimanche* dans leur

Père J. KERKHOFS, *Godsdienstpraktijk en sociaal milieu. Proeve van godsdienstsociologische studie der provincie Limburg,* Bruxelles, 1953, p. 62.

Doyenné	*Catégorie Kerkhofs* 1951	*Livre Bleu* 1964	Doyenné	*Catégorie Kerkhofs* 1951	*Livre Bleu* 1964
Beringen	70-75	64,2	Herk de Stad	90-95	78,6
Bilzen	95-100	82,5	Maaseik	90-95	75,1
Borgloon	85-90	76,9	Maasmechelen	75-80	62,9
Bree	95-100	86,6	Peer	90-95	75,0
Genk	50-55	47,1	Sint-Truiden	80-85	73,7
Gingelom	80-85	62,3	Tongeren	75-80	77,8
Hamont	85-90	79,1	Vlijtingen	95-100	88,8
Hasselt	75-80	73,9			

Ce sont, encore une fois, les villes dont les résultats se prêtent le mieux à une comparaison admissible. Ou bien faut-il supposer que le décrochage fut particulièrement fort en milieu rural ?

37. E. COLLARD, *op. cit.*, p. 645.

cadre décanal, en n'oubliant pas de tenir compte des changements de limites et de pondérer les résultats d'après l'importance respective des communes. Encore n'obtient-on ainsi que des valeurs approchantes et minimales. Nous avons procédé à une série de calculs vérificatoires de cette espèce [38] et nous avons constaté, ici aussi, que les doyennés principalement urbains (Liège, Verviers, Dison, Namur, Huy) présentent en 1952 des valeurs qui s'accordent fort bien avec celles du *Livre Bleu*. Par contre, nous avons relevé un excédent factice d'au moins 10 % de pratiquants dans des doyennés aussi différents que Eupen, Stavelot, Spa, Hannut, Montegnée, Montzen. Des excédents trompeurs de moindre ampleur, mais assez généralisés, se rencontrent dans la plupart des doyennés ruraux. Il en est de même dans le diocèse de Namur, où d'ailleurs le relevé de base fut effectué avec le moins de garanties (souvent par interview des responsables paroissiaux ou par recours à des sondages beaucoup plus anciens arbitrairement « adaptés »). L'exemple de l'arrondissement de Bastogne pourra suffire. D'après le *Livre Bleu*, les quatre doyennés qui le composent (Bastogne, Houffalize, Sibret, Vielsalm) avaient ensemble une fréquence de pratique de 79,7 en octobre 1964, et de 80,1 en octobre 1968, ce qui situe cet arrondissement en tête de ceux du pays. Or, d'après l'*Enquête Dimanche* la fréquence des pratiquants y aurait été de 91 % [39]. A moins qu'on n'admette un net renversement de la tendance entre la décennie 1950-60 et la suivante, la surestimation est manifeste. Elle l'est tout autant à Virton et à Neufchâteau, dont aucun doyenné n'atteignait, en 1964, le pourcentage soi-disant obtenu lors de l'*Enquête Dimanche* par l'ensemble de l'arrondissement.

Nous pouvons conclure que les résultats de l'Enquête Dimanche sont valables en première approximation. Ils ont tendance à sous-estimer la pratique réelle dans les grandes villes et à surestimer celle des campagnes, surtout dans les régions les plus pratiquantes. Il se pourrait que ces deux déviations en sens opposé aient fini par se neutraliser à peu près au niveau national.

Pour expliquer cette tendance systématique à une double différenciation de sens opposé entre les grandeurs de l'*Enquête Dimanche* et celle du *Livre Bleu*, nous pensons que le recours à des considérations fortuites ne suffit pas. Elle doit provenir, pensons-nous, d'une différence affectant la manière même dont ces grandeurs furent obtenues. En principe, les statistiques du *Livre Bleu* reposent sur un relevé direct comprenant normalement une opération de comptage (même si, en pratique, ce comptage ressemblait bien peu à un recensement détaillé). Elles expriment donc ce que l'on pourrait appeler la population pratiquante « *de fait* ». Il n'a jamais été précisé que l'*Enquête Dimanche* ait comporté habituellement de tels comptages

38. A l'aide du répertoire des classifications communales de pratique dominicale, cité à la note 27.

39. *La Pratique religieuse en Wallonie* (3e Semaine Sociale Wallonne), Bruxelles 1956, tableau p. 21 (donne les pourcentages pour tous les arrondissements wallons, d'après l'*Enquête Dimanche*). D'après le répertoire par communes (cfr note 27), sur les 35 communes de cet arrondissement, 29 sont classées en catégorie 1 (= plus de 90 %), 5 en « catégorie 2 » (de 75 à 90 %) et une seule en « catégorie 3 » (de 60 à 75 %).

à la base. Il est dit trois fois (pour Malines, Liège et Tournai) que « les chiffres proviennent de renseignements fournis par les paroisses à l'évêché » ; une fois (Gand), qu'ils « proviennent de l'évêché » ; une fois (Bruges), qu'ils furent communiqués par la direction de l'Action Catholique des Hommes ; et une fois (Namur), qu'ils furent obtenus par une enquête menée par un chercheur individuel [40]. Or diverses études sociographiques souvent très documentées furent faites, au cours de la période 1950-60, sous l'impulsion du Centre de Recherches Socio-Religieuses. Plusieurs d'entre elles précisent explicitement qu'elles ont puisé leurs renseignements dans les *fichiers paroissiaux*. Ne serait-ce pas d'une source analogue que proviennent de nombreuses données figurant à la base de l'*Enquête Dimanche* ? Le recours au fichier (s'il est bien tenu) permet évidemment de cerner la pratique dominicale habituelle des paroissiens, tout en étant impuissant à préciser si, un dimanche déterminé, cette pratique fut effective et encore moins si elle a eu lieu dans un lieu de culte situé sur le territoire de la paroisse. Fatalement, ce fichier ne peut conserver aucune trace du « nomadisme pratiquant » de ceux qui sont domiciliés ailleurs. Cette explication suffit amplement à rendre compte d'une tendance à la sous-estimation de la pratique urbaine (les « nomades » venus des environs étant omis) et à une surestimation de la pratique des régions rurales, surtout de celles qui pratiquent le mieux. Du point de vue pastoral local, on comprend fort bien le recours à cette méthode. Car ce qui intéresse principalement les curés, ce n'est pas de savoir combien de personnes ont assisté à une messe de leur paroisse, mais combien il y a de pratiquants parmi leurs paroissiens.

Techniquement, les *recensements de pratique* effectués, dans un cadre local, *entre 1952 et 1962*, présentent certainement les meilleures garanties de valeur. Ils l'emportent, et souvent de loin, sur l'*Enquête Dimanche* et même sur les comptages sur lesquels reposent les chiffres du *Livre Bleu*. Il vaut donc la peine de procéder à une confrontation, dans la mesure où les résultats de ces recensements furent publiés.

Pour l'agglomération bruxelloise, un dénombrement assez sommaire, datant du 7 octobre 1951, a donné un pourcentage de 23,2 par rapport à la population totale [41]. Si l'on défalque les habituels 16 % pour ne retenir que les soi-disant « assujettis », ce pourcentage devient 26,3. Comme c'était la première fois qu'un tel dénombrement était entrepris à l'échelle de l'agglomération entière, quelques oratoires ou chapelles peuvent avoir été omis. D'après le *Livre Bleu* le pourcentage était de 26,6 en octobre 1964, et de 23,3 en octobre 1968. Les années 50 auraient donc connu un statu quo de la pratique.

40. COLLARD, *op. cit.*, p. 645.
41. HOUTART (ouvr. cité à la note 8), p. 67-70.

Le dénombrement effectué, le 10 octobre 1954, dans les paroisses situées sur le territoire de la ville de Liège a relevé environ 27 % de pratiquants liégeois [42]. Mais diverses corrections doivent être faites [43], ce qui relève le pourcentage à 30,8 %. Si maintenant on se tourne vers le *Livre Bleu*, on tombe sur des valeurs complètement différentes : 20,6 en 1964 ; 23,3 en 1966 ; 25,3 en 1968. C'est qu'il s'agit de circonscriptions différentes : le *Livre Bleu* envisage une portion notable et variable de l'agglomération avec une population ayant passé de 329.000 (1964) à 253.000 (1966), par suite de l'érection de nouveaux doyennés dans les faubourgs. Par contre, le relevé de 1954 n'intéressait que 170.000 habitants environ. Toutes corrections faites, les grandeurs se laissent donc concilier. Il semble y avoir eu, au cours des dernières années, un léger progrès dans les quatre doyennés de Liège-ville au détriment de ceux de la banlieue. Mais ces quatre doyennés renfermaient encore onze paroisses (80.000 habitants) situées en dehors des limites de la ville et qui ne furent pas touchées par le relevé de 1954. Ainsi s'explique la différence entre les pourcentages de 1954 et de 1964.

Le recensement détaillé de la pratique religieuse qui engloba toute la région du Centre eut lieu le 23 avril 1961. La région recensée comprend les 5 doyennés de La Louvière, Binche, Le Roeulx, Soignies et Seneffe, plus deux communes très déchristianisées du doyenné de Fontaine l'Evêque. On obtint un pourcentage de 15,5 [44]. En 1968, ces 5 doyennés ensemble (sans les deux communes) atteignaient 16,3 %. Il y eut donc un progrès modéré de la pratique, qui semble avoir été le lot de toute la région.

Un mois auparavant, en mars 1961, un recensement analogue avait eu lieu dans l'agglomérat central de Charleroi, c'est-à-dire les trois doyennés de Charleroi, Jumet et Marchienne-au-Pont, dans leur délimitation d'alors. Il y eut 17,8 pratiquants sur 100 « assujettis » [45]. La création de deux nouveaux doyennés, Gilly et Marcinelle, entraîna un remodelage de la carte administrative et le déplacement de quelques limites. Le taux de pratique s'éleva à 19,2 en 1964 pour retomber à 17,3 en 1968. Statistiquement, on ne peut rien trouver à redire.

Enfin, à Gand, le dénombrement très détaillé du 11 mars 1956 intéressa la ville et ses trois anciens faubourgs (Gentbrugge, Ledeberg, St-Amandsberg). Pour la ville, la fréquence des pratiquants sur 100 « assujettis » s'éleva à 36,6 [46]. Un dénombrement plus sommaire effectué trois ans plus tard, aux fins de contrôle, aboutit à une différence n'atteignant pas 300 unités sur plus de 43.000. Le pourcentage du *Livre Bleu* pour 1964 est de 35,4. C'est donc un splendide « confirmatur ». Un calcul analogue ne peut être fait pour les anciens faubourgs, les doyennés dont ils font partie englobant aussi des communes suburbaines.

---

42. MINON (ouvr. cité à la note 9), p. 96.

43. Le territoire recouvert par les paroisses intéressées ne correspond pas exactement à celui de la ville. Trois paroisses débordent notablement les limites communales liégeoises, ce qui englobe la majeure partie de Bressoux et une fraction importante de Grivegnée (Bonne Femme) et d'Ougrée-Sclessin (Cointe). D'autres discordances, vers Herstal et Vottem, peuvent se neutraliser. Par ailleurs, une comparaison valable avec le « Livre Bleu » doit tenir compte de tous les bulletins distribués, quel que soit le lieu de résidence du « messalisant ». Et elle doit ajouter les membres du clergé et les religieux des deux sexes, qui ne furent pas relevés lors de ce dénombrement.

44. REMY (ouvr. cité à la note 10), p. 76, 84.

45. REMY et DINGEMANS (ouvr. cité à la note 11), p. 86 rapporté au total des « assujettis ».

46. VAN HOUTTE (ouvr. cité à la note 12), p. 66 sq., 95 sq. Nous avons rapporté les données de fait au total forfaitaire des « assujettis ».

On peut donc conclure que la valeur statistique des grands relevés locaux de la période 1952-62 et celle des comptages du *Livre Bleu* se renforcent mutuellement.

Une conclusion similaire vaut également à l'égard des relevés urbains ou décanaux effectués sous l'égide du clergé local par le Centre de Recherches Socio-Religieuses. Mais diverses particularités affectant leur présentation rendent fort difficile toute comparaison systématique. Ainsi, les taux de pratique y sont souvent donnés pour diverses catégories d'habitants (classes d'âge, nationalités, professions), mais non pour la population entière. Pourtant, dans l'ensemble, leurs chiffres cadrent bien avec ceux du *Livre Bleu.*

ET APRÈS 1968?

Ici le problème est différent. Les comptages de pratique inaugurés en 1962 se sont poursuivis régulièrement, suivant la même technique et exposés aux mêmes problèmes critiques. Ils ont donné lieu aux mêmes totalisations. Mais il ne pourra être question d'en publier les résultats dans un nouveau *Livre Bleu* que lorsqu'ils formeront une série assez étoffée et capable d'être considérée avec le recul nécessaire à toute vision objective des choses. Toutefois, dès à présent, une chose paraît certaine, d'après les témoignages convergents et communicables dont nous disposons : l'allure révélée par le *Livre Bleu* semble s'être renforcée et aggravée. Le recul serait de plus en plus sérieux. A tel point qu'on est en droit de se demander à quel niveau se situera la pratique d'ici à la fin du siècle, si la situation ne se redresse pas. Quoi que d'aucuns puissent objecter, une telle question, qui relève de la simple arithmétique, est parfaitement légitime, même si la probabilité d'une telle prospective est minime, puisqu'elle se base sur l'hypothèse *rebus sic stantibus,* qui a bien peu de chances de se vérifier durant un laps d'une trentaine d'années.

Pour aborder un tel calcul prospectif, les hypothèses de départ ne manquent pas. Bornons-nous à prendre, à titre d'exemple, les deux plus simples ; elles sont même simplistes à force d'être simples.

Supposons d'abord le maintien de l'allure actuelle *en valeur absolue.* Qu'obtenons-nous ? Durant la dernière année couverte par l'étude du *Livre Bleu,* d'octobre 1967 à octobre 1968, le nombre total des pratiquants est passé de 3.449.000 à 3.370.000, soit un recul de 79.000. A ce compte-là, d'ici à l'an 2000, l'effectif des pratiquants se serait encore amenuisé de 32 fois 79.000, soit de 2.528.000 unités. Et il n'en resterait plus que 840.000 en chiffres ronds. Autant dire que les chrétiens pratiquants chez nous seraient réduits aux dimensions d'une poussière de petits groupes submergés dans un environnement détaché de toute pratique religieuse habituelle. Mais on pourrait objecter qu'il est plus facile de perdre 79.000 pratiquants sur un total de plus de 3 millions que sur quel**ques centaines de mille. Et donc que notre prospective est poussée au noir.**

Supposons donc que l'allure actuelle se maintienne *en pourcentage par rapport au total des pratiquants.* La diminution enregistrée d'octobre 1967 à octobre 1968 équivaut à un recul légèrement inférieur à 2,3 % par an. La continuation d'un tel recul pendant 32 ans devrait ramener les effectifs des pratiquants de 3.370.000 à environ 1.610.000 au début du siècle prochain. Ce qui équivaut à la moitié de la fréquence actuelle. Mais cette fois-ci on se trouve en butte à d'autres objections. L'étude du dépeuplement rural oblige à constater que le pourcentage de diminution ne reste pas le même mais que, dans les mêmes conditions d'environnement, il devient d'autant plus élevé que les localités sont moins peuplées. D'ailleurs la diminution actuelle du nombre des prêtres et des vocations, sensiblement plus forte que celle des pratiquants, ne peut que se répercuter à l'avenir sur la fréquence de la pratique en accélérant son recul.

Concrètement, la pratique dominicale, qui est un phénomène religieux, est aussi un phénomène démographique, puisqu'elle concerne une collectivité d'habitants. En tant que telle, elle ne peut se soustraire totalement aux lois de la démographie. Actuellement, ses dimensions numériques, dans notre pays, sont les suivantes : bon an mal an, il faut estimer à quelque 45 à 55.000 le nombre de ceux qui cessent de pratiquer pour cause de décès (ou de la maladie qui le précède), ce qui représente une perte de 13 à 16 pour mille pratiquants. Normalement, comme dans toute population non régressive, cette perte devrait être contrebalancée, et au-delà, par les nouveaux arrivés. Les convertis et les immigrants pratiquants mis à part (mais l'effectif des premiers est minime et celui des seconds n'entre en ligne de compte qu'après défalcation du nombre des pratiquants ayant quitté le pays), ces nouveaux arrivés ne peuvent être que les jeunes atteignant l'âge de pratiquer et restant fidèles à la pratique, leur vie durant. Or le « décrochage » des jeunes, entre 13 et 25 ans, lequel ne date pas d'aujourd'hui, ne fait que s'accentuer, et on doit même se demander dans quelle mesure les enfants du catéchisme se trouvent eux-mêmes « accrochés ». Dans ces conditions, les décès annuels de pratiquants sont de moins en moins compensés par de nouvelles cohortes. Et, en fin de compte, ils risquent de représenter statistiquement une perte sèche, ou peu s'en faut. Mais il faut sans doute se montrer encore plus sévère et ne pas s'étonner de voir que la crise de la foi et l'état de désarroi dans lesquels se trouvent actuellement nombre de simples chrétiens, s'expriment par de nombreux abandons d'adultes en cours de route. Comment expliquer autrement une perte de 79.000 pratiquants en un an ? Un tel montant ne peut s'expliquer que par un bilan qui se présenterait approximativement comme suit :

Pratiquants décédés	45 à 50.000
Abandons en cours de route	50 à 45.000
	— 95.000
Nouvelle cohorte annuelle restant fidèle	15.000
Conversions, surplus migratoire	1.000
	16.000
Solde déficitaire :	16.000 — 95.000 = — 79.000

Assurément, l'exactitude de ces chiffres n'est pas garantie à un millier près. Mais il reste un écart alarmant d'une trentaine de mille pratiquants entre la totalité des décédés et le déficit de l'exercice oct. 1967 - oct. 1968. On n'a même pas le choix entre deux boucs émissaires : décrochage catastrophique des

jeunes ou abandons massifs en cours de route. On peut seulement les pondérer de manière quelque peu différente.

Evidemment, une projection statistique ne doit pas toujours être tracée en ligne droite. Mais elle peut l'être, étant bien entendu que les événements se chargeront d'infléchir la réalité dans un sens ou dans l'autre. En fait, comme nous le savons déjà, les relevés de 1969 et de 1970 ne peuvent plus faire l'objet de prospectives. Ils ont déjà eu lieu. Leurs résultats officiels ne sont pas encore communicables. Mais l'impression prévaut de plus en plus que ces deux dernières années n'ont certainement pas été meilleures que les précédentes. Evidemment, une reprise est toujours possible, surtout dans un domaine qui dépend si étroitement de l'action divine. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle ne s'inscrit pas dans la situation actuelle ni dans l'évolution de ces dernières décennies.

Il faut donc souhaiter vivement que les comptages semestriels de pratique se poursuivent régulièrement, qu'ils trouvent chez les responsables paroissiaux une collaboration encore plus zélée et soucieuse de précision, même si les résultats qui s'en dégagent ne sont pas enthousiasmants. Ce n'est pas au moment où le thermomètre indique que l'accès de fièvre est en train de monter qu'il est raisonnable de renoncer à s'en servir et de le pénaliser ainsi d'avoir bien fait son office, tout en exposant le médecin à ne plus rien connaître valablement d'une situation inquiétante.

*
* *

Ceci dit, que faut-il conclure, si tant est que cela ait un sens de formuler une conclusion dans un domaine comme celui qui fait l'objet de cet exposé : l'analyse statistique d'une situation et d'une évolution données.

Certains sociologues n'hésiteront pas à trouver que cette situation et cette évolution sont toutes naturelles, qu'elle sont de nature à promouvoir un christianisme moins formaliste et plus authentique. Puisque de moins en moins de chrétiens vont à la messe, ces théoriciens en chambre iront même jusqu'à conclure qu'il y aurait avantage à supprimer une obligation portant sur un acte en passe de tomber en désuétude. Une telle suppression peut-elle aboutir à autre chose qu'à accélérer encore le processus en cours, au seul bénéfice, soit d'un christianisme de facilité, soit d'un christianisme réduit à l'état d'une poussière de petits groupes de volontaires ? Le niveau de pratique chez les Réformés devrait suffire à nous prémunir contre cette tentation. Il faut que les bonnes volontés, si elles sont faibles, soient épaulées par un ensemble de prescriptions. La dignité humaine n'en est pas diminuée.

Disons, pour notre compte, que la situation n'a rien d'exaltant, encore qu'elle ne doit pas nécessairement conduire à un avenir aussi sombre que celui qui se dégage des séries statistiques. Néanmoins, devant de telles perspectives, il faut avoir la loyauté de se poser certaines questions, même si elles ne sont pas agréables et qu'elles puissent aller à l'encontre de certaines thèses trop facilement acceptées comme argent comptant. Si l'Esprit Saint a réuni le Deuxième Concile du Vatican et a inspiré ses décisions, on peut croire légitimement que c'était en partie pour boucher les fissures par lesquelles, depuis plus de deux siècles, l'Eglise perdait de sa substance au bénéfice d'une conception sécularisée de la destinée humaine. Ce n'était certainement pas pour que ces fissures se transforment en crevasses, puis en brèches de plus en plus larges et difficiles à colmater.

A la vue des chiffres de pratique, on pourrait donc conclure dès maintenant que cet objectif poursuivi par le Concile en un domaine de première importance pour toute vie chrétienne est en passe de disparaître de plus en plus loin à l'horizon.

Assurément le recul historique manque encore pour nous permettre de juger adéquatement les phénomènes dont nous sommes les témoins. Et nul n'ignore que Dieu sait écrire droit avec des lignes courbes. Mais il y a au moins une coïncidence qui, tôt ou tard, obligera à réfléchir les futurs historiens des temps que nous vivons.

Dans la ligne de l'aggiornamento conciliaire — et parfois même bien au-delà de cette ligne — des mesures et des initiatives de toute espèce furent prises pour permettre aux chrétiens d'assister à une messe dominicale mieux comprise, mieux participée, ou encore anticipée. Sans attendre nécessairement comme effet de ces dispositions le retour des détachés et même des conformistes saisonniers à une pratique plus régulière, il était certes raisonnable d'escompter pour l'avenir une réduction du décrochage de la pratique des jeunes, d'autant qu'on avait entendu porter remède précisément aux causes supposées de ce décrochage — qui, au cours du dernier siècle, avait ramené la pratique à un niveau déjà très peu satisfaisant.

Or, loin de constater un redressement de la pratique ni même le maintien d'un approximatif statu quo, on enregistre une reprise accélérée de la régression, qui doit faire réfléchir.

Bien sûr la pratique n'est qu'un élément de la vitalité chrétienne et sa diminution un symptôme d'une crise aux aspects multiformes. Encore faut-il affronter celle-ci avec lucidité.

3030 Heverlee Roger MOLS, S.J.
95 Sint-Jansbergsteenweg